



Electricity Development Corporation
B.P. 15 111 Yaoundé
Tél: 22 23 11 03/22 05 98 39 Fax: 22 23 11 13
info@edc-cameroon.com www.edc-cameroon.com

Republic of Cameroon
République du Cameroun

PROJET HYDROELECTRIQUE DE LOM PANGAR
EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (EES)
VOLUME 1. EVALUATION DES IMPACTS
ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX (EIES)

ANNEXE 6

***ETUDE DE FAISABILITE DU RENFORCEMENT DES CAPACITES
DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE***

Projet de rapport final pour commentaires des bailleurs

Février 2011

SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	13
2	LE PHLP.....	15
2.1	Construction et exploitation d'un barrage de régulation à but hydroélectrique et infrastructures associées	15
2.2	Aspects environnementaux et sociaux (E&S) du PHLP	16
2.2.1	Le domaine d'intervention biophysique	16
2.2.2	Le domaine d'intervention socio-économique	16
2.2.3	Le domaine d'intervention de la santé	16
3	LE CADRE JURIDIQUE.....	19
4	LE CADRE INSTITUTIONNEL ACTUEL.....	21
4.1	EDC.....	21
4.2	La société COTCO	21
4.3	Les administrations centrales concernées.....	23
4.3.1	Le Ministère des Forêts et de la faune (MINFOF)	23
4.3.2	Le Ministère de l'Environnement et de la protection de la nature (MINEP)	25
4.3.3	Le Ministère de l'Energie et de l'Eau (MINEE)	27
4.4	La coordination des actions administratives locales : le CSFA.....	28
5	LES FONCTIONS A REMPLIR ET LES CAPACITES REQUISES POUR LA GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PHLP	29
5.1	Fonctions et capacités d'interventions et de coordination du maître d'ouvrage EDC.....	29
5.1.1	Présentation de la structure dédiée environnement et social à EDC	29
5.1.2	Principales fonctions à remplir.....	32
5.1.3	Capacités actuelles et prévisibles à court terme	32
5.1.4	Ecart entre capacités prévisibles à court terme et capacités requises	33
5.2	Fonctions et capacités d'interventions et de coordination des principaux ministères centraux concernés.....	34
5.2.1	MINFOF	34

5.2.2	MINEP	38
5.2.3	MINEE	41
5.3	Fonctions et capacités de coordination du Comité de suivi, de facilitation et d'accompagnement (CSFA).....	44
5.3.1	Présentation de la structure dédiée environnement et social	44
5.3.2	Principales fonctions à remplir.....	45
5.4	La participation du secteur privé	47
5.4.1	ONG.....	47
5.4.2	Bureaux d'études.....	48
5.5	Conclusion	48
6	LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PHLP.....	49
6.1	Leçons apprises lors de la mise en œuvre d'opérations de renforcement des capacités au Cameroun	49
6.2	Objectifs du plan de renforcement des capacités.....	51
6.3	Stratégie recommandée et méthodes d'intervention.....	52
6.4	La stratégie de base pour le programme de renforcement.....	52
6.4.1	Niveau opérationnel EDC sur les sites de chantier	52
6.4.2	Niveau opérationnel CSFA.....	52
6.5	Composantes du renforcement des capacités.....	53
7	PROGRAMME D'ACTION A HUIT ANS DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DANS LE PGES	55
7.1	Assistance technique.....	56
7.1.1	Assistance technique auprès du maître d'ouvrage	57
7.1.2	Assistance technique auprès du Gouverneur de l'Est et du CSFA.....	58
7.1.3	Assistance technique auprès d'administrations centrales clés	60
7.2	Dotation en personnel matériels, équipements et outils.....	61
7.2.1	Auprès d'EDC (composante 1).....	61
7.2.2	Auprès des ministères centraux (composante 2)	61
7.2.3	Auprès du CSFA.....	63
7.3	Formation	64
7.3.1	Formations organisées et conduites au Cameroun.....	66
7.3.2	Formations à l'Etranger	67
7.3.3	Visites de projets hydroélectriques à l'étranger.....	68

7.4	Résultats attendus et principaux indicateurs de performance.....	68
7.4.1	Résultats attendus.....	68
7.4.2	Principaux indicateurs de performance	68
7.5	Calendrier	69
7.6	Coût du renforcement des capacités	70
7.7	Suivi-évaluation du programme de renforcement des capacités.....	70
8	CONCLUSIONS ET PROCHAINES ETAPES	71

SIGLES ET ABREVIATIONS

BM	Banque mondiale
CAPAM	Cadre d'appui et de promotion de l'artisanat minier
CAPECE	Projet de renforcement des capacités de gestion environnementale dans le secteur pétrolier au Cameroun
CEA	Chargé d'études assistant
CELCOM	Cellule communication
CELPLAN	Cellule de la planification
CCSPS	Cellule de la coopération et de suivi des programmes sectoriels
CETIC	Collège d'enseignement technique industriel et commercial
CMPJ	Centre multifonctionnel pour la promotion de la jeunesse
CPP	Cellule de la planification et de la prospective
CPSP	Comité de pilotage et de suivi des pipelines
CS	Cellule de suivi
CSAET	Chef du service « appui et de l'encadrement technique »
CSFA	Comité de suivi, facilitation et accompagnement (du projet de Lom Pangar)
CSPN	Chef du service « parcs nationaux »
CSR	Chef de service régional
CT	Conseiller technique
DAG	Directeur de l'administration générale
DD	Délégué départemental
DDA	Direction du développement de l'agriculture
DDPIA	Direction des productions et des industries animales
DDTPI	Directeur du développement technologique et de la propriété industrielle
DECIPJS	Directeur de l'éducation citoyenne, de l'insertion sociale et de la participation des jeunes
DEP	Direction des études et projets
DEPCO	Division des études de la planification et de la coopération
DESC	Direction des études statistiques et de la coopération
DGRC	Direction du génie rural et du développement communautaire
DIEPP	Division des études, de la planification et de la prospective
DOPA	Direction des opérations et des productions agricoles
DPA	Direction des productions animales

DPCPOS	Division des projets, de la coopération, de la planification et de l'orientation scolaire
DR/CULT	Délégué régional de la culture
DPME	Direction des petites et moyennes entreprises
DR	Délégué régional
DR /DAF	Délégué régional des domaines et des affaires foncières
DR /MINAS	Délégué régional du ministère des affaires sociales
DR /MINDUH	Délégué régional du ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat
DR /SANTE	Délégué régional du ministère de la Santé
DR/MINEPIA	Délégué régional du ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries animales
DR/TP	Délégué régional du ministère des Travaux publics
EDC	Electricity Development Corporation
FA	Fiche action
GPS	Global position system
GR	Génie rural
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement rural
MINAS	Ministère des Affaires sociales
MINATD	Ministère de l'Administration territoriale et de la décentralisation
MINCULT	Ministère de la Culture
MINDAF	Ministère des Domaines et des Affaires foncières
MINDEF	Ministère de la Défense
MINDUH	Ministère du Développement urbain et de l'Habitat
MINEDUB	Ministère de l'Éducation de base
MINEE	Ministère de l'Énergie et de l'Eau
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle
MINEP	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la nature
MINEPAT	Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire
MINEPIA	Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries animales
MINESEC	Ministère des Enseignements secondaires
MINFI	Ministère des Finances
MINFOP	Ministère des Forêts et de la Faune
MINIMIDT	Ministère de l'Industrie, des Mines et du développement technologique
MINJEUN	Ministère de la Jeunesse
MINPMEESA	Ministère des Petites et moyennes entreprises, de l'Economie sociale et de l'Artisanat
MINPROFF	Ministère de la Promotion de la femme et de la famille

MINSANTE	Ministère de la Santé
MINTP	Ministère des Travaux publics
MINTSS	Ministère du Travail et de la Sécurité sociale
PAD	Plan d'appui au développement
PGES	Plan de gestion environnementale et sociale
PNDD	Parc national de Deng-Deng
PRECESSE	Programme de renforcement des capacités environnementales et sociales du secteur de l'énergie
PSFE	Programme sectoriel forêt environnement
S/D	Sous-directeur
SDAP	Sous-directeur des aires protégées
SDIA	Sous-directeur des industries animales
SG	Secrétaire général
SGBD	Système de gestion des bases de données
SIG	Système d'information géographique
TP	Travaux publics
UFA	Unité forestière d'aménagement
UTO	Unité territoriale opérationnelle

FIGURES

Figure 1 : Organigramme du MINFOF.....	23
Figure 2 : Organigramme de la direction de la faune et des aires protégées	24
Figure 3 : Organigramme d'EDC	30
Figure 4 : Organigramme de la Sous-direction Sécurité, environnement, développement régional	31
Figure 5 : Assistance technique proposée auprès d'EDC.....	57
Figure 6 : Assistance technique proposée auprès des administrations centrales clés et du CSFA	57

RESUME

A FINALISER

Cinq grandes tâches devront être remplies dans la gestion environnementale et sociale du Projet Hydroélectrique de Lom Pangar (PHLP):

- (1) le contrôle technique de la conformité des ouvrages, sur la base des engagements de l'Opérateur (cahier des charges) et des normes ;
- (2) la délivrance des autorisations administratives ;
- (3) l'information, la protection et l'appui au développement des populations dans la zone d'influence du projet (santé, sécurité au cours de la construction, environnements sensibles, risques, développement rural) ;
- (4) la gestion durable du Parc national de Deng-Deng et l'adaptation de l'UTO
- (5) le suivi des impacts du projet et des mesures compensatoires.

Trois grands domaines d'intervention ont été définis dans les études environnementales et sociales du PHLP:

- (1) Biophysique : les rejets dans les milieux, les épreuves hydrauliques des constructions, la protection des eaux, des sols, de la végétation, la préservation de la faune terrestre et marine.
- (2) Socio-économique : la migration, l'emploi, la formation, l'occupation des terrains, la préservation des sites sacrés et culturels, les activités économiques, l'attention aux populations vulnérables.
- (3) Santé : les maladies pouvant être amenées ou véhiculées par le projet (SIDA, MST,...), les risques professionnels et les accidents.

Les responsabilités et les capacités de gestion environnementale et sociale actuelles sont principalement localisées à EDC et dans trois départements ministériels: le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MINEP), le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF), et le Ministère de l'Eau et de l'Energie (MINMEE). Leurs capacités ont été évaluées dans le cadre de l'étude, ainsi que celles de plusieurs autres ministères concernés par le contrôle et le suivi environnemental et social du PHLP.

D'une manière générale les ministères concernés sont dotés largement du personnel cadre requis, mais le MINFOF en particulier a également besoin de renfort en personnel de terrain. Les cadres, ingénieurs, techniciens et agents de terrain auront besoin de suivre des sessions de formation, de mise à niveau et d'information, orientées vers les domaines d'intervention précis du Projet Hydroélectrique, y compris une initiation aux pratiques et procédures de contrôle et de suivi environnemental.

1 INTRODUCTION

Ce rapport présente l'étude de *Renforcement des capacités de gestion environnementale et sociale du Projet Hydroélectrique de Lom Pangar (PHLP)*. Cette étude se concentre sur les besoins de renforcement relatifs à la mise en œuvre de l'ensemble des mesures environnementales et d'une partie des mesures sociales¹ déroulant de l'application des politiques de sauvegarde de la Banque mondiale déclenchées par le PHLP.

L'étude comprend:

- Un rappel des cadres juridique, réglementaire et institutionnel au sein duquel les interventions publiques devraient se situer pour contribuer à atténuer, compenser et suivre les impacts environnementaux et sociaux du PHLP
- Un rappel des fonctions devant être remplies par les intervenants nationaux clés du Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) du PHLP
- Un inventaire des capacités actuelles de gestion environnementale et sociale dans ces secteurs;
- Une analyse des besoins de mobilisation de ressources humaines, de formation, d'équipements, et d'assistance technique;
- Une présentation du programme de renforcement;
- Une évaluation financière du programme de renforcement.

Conformément aux politiques de sauvegarde de la Banque mondiale et aux exigences juridiques et réglementaires Camerounaises, le PHLP a été identifié comme projet à forts impacts potentiels sur l'environnement et les populations locales et, à ce titre, réclamant la préparation et la divulgation d'une évaluation environnementale et sociale (EES). La documentation finale de l'EES est présentée en deux volumes : une Evaluation des impacts environnementaux et sociaux (EIES) et un PGES. Les Plans d'Indemnisation et de Réinstallation (PIR) sont également en cours de finalisation dans une approche parallèle à la présente démarche. Pour faire face à leurs responsabilités environnementales et sociales, et en vue du démarrage imminent des travaux du Projet Hydroélectrique, le maître d'ouvrage EDC et le Gouvernement camerounais ont décidé de prendre les dispositions nécessaires à travers ce programme de renforcement des capacités.

¹ Les mesures relatives aux Plans d'indemnisation et de réinstallation (PIR) sont traitées intégralement dans les rapports PIRs spécialisés.

2 LE PHLP

2.1 Construction et exploitation d'un barrage de régulation à but hydroélectrique et infrastructures associées

Les composantes du PHLP sont:

- Le barrage et sa retenue, y compris les cités de chantiers et les carrières,
- L'usine hydro-électrique prévue au pied du barrage,
- La ligne de transmission électrique reliant Lom Pangar à Bertoua et au réseau,
- Les voies d'accès créées ou améliorées aux fins d'accès au barrage et aux infrastructures associées
- Les franchissements du Lom,
- La nécessaire adaptation de l'oléoduc Tchad – Cameroun et l'exploitation de la retenue,
- Le déboisement de la retenue avant la mise en eau
- La gestion des impacts environnementaux et sociaux du projet et en particulier l'adaptation de l'UTO

Dans le présent rapport, la capacité actuelle du maître d'ouvrage et de l'administration camerounaise à gérer convenablement les impacts du PHLP est analysée, mise en perspective avec la capacité désirée et, de cette comparaison, une proposition de plan de renforcement des capacités est élaborée et présentée.

2.2 Aspects environnementaux et sociaux (E&S) du PHLP

L'EIES a abouti à l'élaboration d'un Plan de Gestion environnementale et sociale (PGES), qui comprend quatre composantes :

- Gestion E&S de la construction et de l'exploitation du barrage et des ouvrages associés
- Adaptation de l'UTO
- Appui au développement auprès des populations locales
- Mise en œuvre du PGES

2.2.1 *Le domaine d'intervention biophysique*

Le domaine d'intervention couvert par la biophysique englobe toutes les activités de construction et d'exploitation du PHLP concernant:

- les émissions atmosphériques ;
- le rejet des eaux usées ou traitées;
- les eaux de surface / eaux souterraines ;
- les sols pour ce qui est des remises état des sites d'emprunt ou l'enlèvement et le stockage de la couche arable ;
- la faune
- la flore.

2.2.2 *Le domaine d'intervention socio-économique*

Ce domaine traite les préoccupations socio-économiques liées à la mise en place du PHLP, au centre desquelles on peut citer :

- les migrations ;
- l'éducation et l'information du public ;
- le développement des pêcheries ;
- la protection du patrimoine culturel et archéologique ;
- la gestion appropriée des produits antiparasitaires ;
- les populations locales dans la satisfaction de leur besoin de développement (santé, développement rural et éducation).
- l'exploitation partielle des ressources ligneuses avant remplissage de la retenue

2.2.3 *Le domaine d'intervention de la santé*

Dans le souci de préserver la santé des populations locales et celles impliquées dans les opérations de construction, d'exploitation et d'entretien du PHLP, des actions sont envisagées dans les activités telles que:

- l'inspection des eaux potables,
- l'inspection des denrées alimentaires
- le contrôle de la gestion de l'hygiène, la santé et de la sécurité au lieu de travail par les entrepreneurs concernés,

- la protection des populations contre les maladies endémiques et sexuellement transmissibles (VIH/Sida)
- la prévention des accidents liés aux transports
- la maximisation de la sécurité des ouvrages et de leur exploitation par rapport aux populations locales.

3 LE CADRE JURIDIQUE

Ce cadre est décrit en détail dans l'EIES (volume 1 de l'EES) du PHLP.

4 LE CADRE INSTITUTIONNEL ACTUEL

A l'heure actuelle, dans la zone d'influence du PHLP, les principaux organismes intervenants sont :

- EDC
- La société COTCO
- Les administrations centrales, directement ou par le biais de leurs opérateurs délégués
- Les délégations régionales des administrations coordonnées par le Gouverneur de la région de l'est
- Les collectivités territoriales
- Des organismes de la société civile

Les rôles statutaires et opérationnels actuels de ces institutions peuvent être résumés comme suit.

4.1 EDC

Electricity Development Corporation (EDC), de par la DUP la plus récente², exerce ses droits sur 62 300 ha délimités selon une grille de points spécifiée dans l'arrêté. De par le décret n° 2006/406 en date du 29 novembre 2006 portant sa création, Electricity Development Corporation (EDC) est placée sous la tutelle technique du Ministère chargé de l'électricité et sous la tutelle financière du Ministère chargé des finances. Le décret assure pour objet à EDC de « *gérer, pour le compte de l'État [camerounais], le patrimoine public dans le secteur de l'électricité ; d'étudier, de préparer ou de réaliser tout projet d'infrastructure dans le secteur de l'électricité qui lui est confié par l'Etat ; de participer à la promotion des investissements publics et privés dans le secteur de l'électricité* ».

Dans l'article 2, c), EDC est chargée d'assurer la « *construction et l'exploitation des ouvrages de régularisation des eaux de bassins, notamment du barrage réservoir de Lom Pangar, ainsi que l'exploitation directe des barrages réservoir de Mbakaou, de Bamendjin et de Mapé....* ».

Enfin, le décret précise qu'un « *cahier des charges, signé entre l'État et EDC précisera... les conditions et modalités particulières de gestion du patrimoine [...]* ». Ce cahier des charges n'était pas encore élaboré au moment de la rédaction du présent rapport.

En ce qui concerne la gestion des impacts environnementaux et sociaux des barrages gérés par EDC, la société a mis en place i) un poste de conseiller technique E&S de la Direction générale et ii), sous l'autorité du Directeur du Projet (DP) Lom Pangar, une Sous-direction de la sécurité, de l'environnement et du développement régional (SDSED) dont le cahier des charges et les recrutements sont en cours de finalisation.

4.2 La société COTCO

Le Projet Pipeline Tchad/Cameroun est une composante du Projet d'Exportation Tchadien, lequel a pour but la production du pétrole brut dans la région de DOBA au sud du Tchad et son évacuation vers les marchés internationaux, du pétrole brut, par un consortium de sociétés pétrolières composé de EXXON MOBIL, PETRONAS et CHEVRON.

² Arrêté 000005/Y.14.4/MINDAF/D410 du 18 janvier 2010 portant modification de l'arrêté 000414/Y.14.4/MINDAF/D410 du 19 mars 2009 déclarant d'utilité publique les travaux de construction du barrage hydroélectrique de Lom Pangar dans la région de l'Est.

Ce Projet porte sur la construction, l'exploitation et l'entretien d'un oléoduc d'environ 1070 km, qui part des champs pétrolifères de Doba, et traverse le territoire camerounais sur près de 890 km, de la frontière nord-est avec le Tchad jusqu'au large de l'Océan Atlantique, à Kribi.

La durée des travaux de construction du Pipeline, initialement prévue pour cinq ans, a été ramenée à trois ans (2000 - 2003) au moment de l'approbation du Projet par la Banque Mondiale en juin 2000. Cet ouvrage a été mis en service en juillet 2003, soit six mois avant l'échéance initiale. La première cargaison de pétrole a été exportée en octobre 2003.

Deux sociétés, l'une de droit camerounais, Cameroon Oil Transportation Company (COTCO) et l'autre de droit tchadien, Tchad Oil Transportation Company (TOTCO), sont respectivement propriétaires des tronçons camerounais et tchadien de l'oléoduc, dont elles assurent la construction, l'exploitation et l'entretien.

Dans le cadre d'une Convention d'Etablissement, signée en mars 1998 entre la République du Cameroun et la société COTCO, les Parties ont pris des engagements, en particulier dans la gestion environnementale et sociale, permettant la réalisation du Projet Pipeline Tchad/Cameroun.

Compte tenu des risques environnementaux liés à la construction et à l'exploitation de ce pipeline, COTCO s'est engagée à prévenir et à minimiser les impacts environnementaux négatifs du Projet à travers la mise en œuvre d'un Plan de Gestion Environnementale (PGE) qui prévoit notamment :

- La compensation des populations et des communautés riveraines du pipeline ;
- La protection du Patrimoine Culturel ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan d'intervention en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures,
- La création d'une fondation environnementale, la Fondation pour l'Environnement et le Développement au Cameroun (FEDEC), chargée de la mise en œuvre :
 - d'un Programme d'Améliorations Environnementales (Aménagement des Parcs Nationaux de Campo Ma'an et Mbam Djerem), et
 - d'un Plan pour les Peuples Autochtones vulnérables (Pygmées Bakola de la région de Lolodorf à Kribi);³

Dans le cadre du PHLP, la société COTCO a commissionné une évaluation des impacts environnementaux spécifiques (en anglais SEIA)⁴ de la nécessaire adaptation de l'oléoduc à sa future submersion par la retenue du barrage de Lom Pangar. Cette SEIA a fait l'objet de la publication d'un projet de rapport final.

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de cette SEIA, COTCO et EDC sont en cours de finalisation d'un Accord d'interface (AI) qui permettra aux deux parties de clarifier et d'opérationnaliser leurs responsabilités respectives dans la gestion E&S des conséquences de l'adaptation de l'oléoduc et de sa future submersion⁵.

³ Source de cette présentation du projet pétrolier et de COTCO:
<http://cpsp.snh.cm/Pipeline/AccueilPipeNew.htm>

⁴ *Specific Environmental Impact Assessment (SEIA) for the Interaction between the Chad-Cameroon Pipeline Project and the Lom Pangar Dam Project Lom Pangar, Cameroon, 10 June 2010, Draft report*

⁵ *Projet d'accord de coopération entre EDC et COTCO pour la gestion des interfaces entre le projet d'aménagement hydroélectrique de Lom Pangar et le pipeline Tchad-Cameroun, non daté*

4.3 Les administrations centrales concernées

Elles sont en théorie nombreuses, mais, de fait, sont essentiellement représentées par les Ministères suivants :

- Forêts et faune (MINFOF)
- Environnement et protection de la nature (MINEP)
- Energie et eau (MINEE)

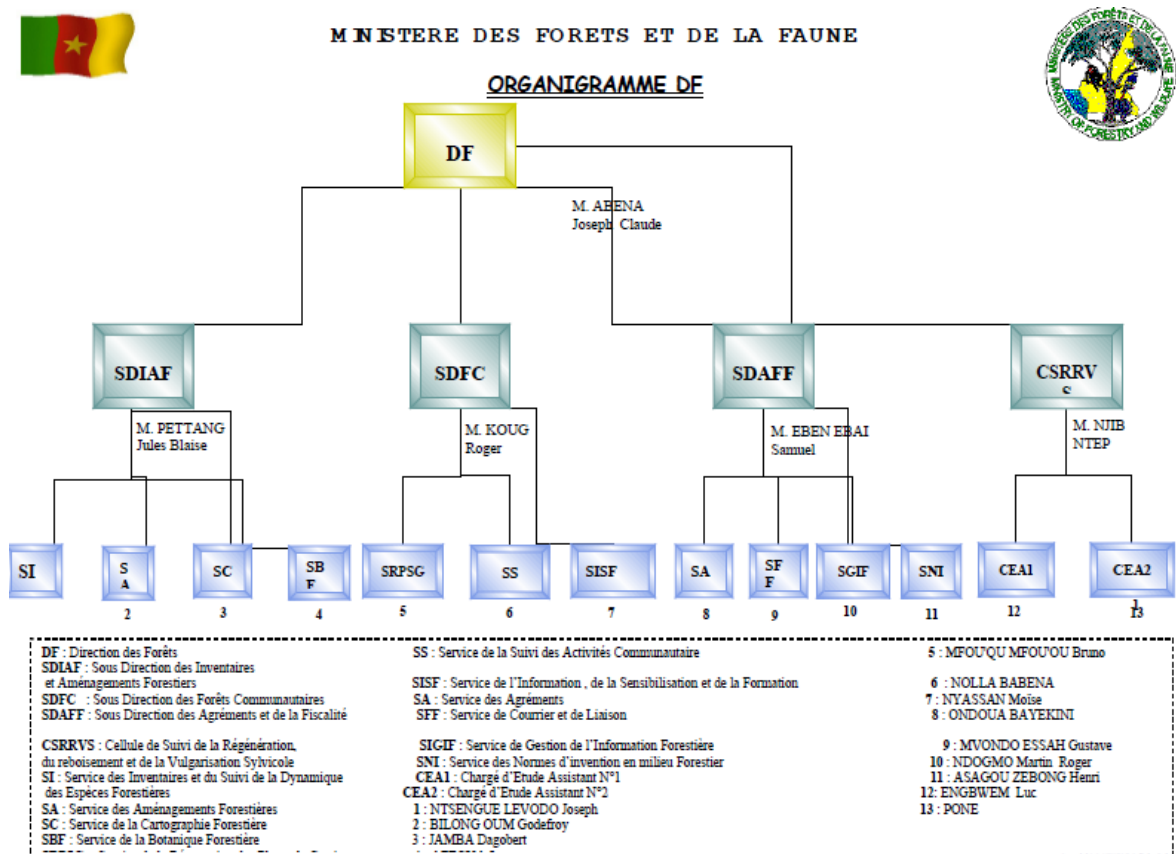
4.3.1 Le Ministère des Forêts et de la faune (MINFOF)

Le MINFOF intervient à de multiples niveaux dans le PHLP et ses mesures compensatoires.

Ses interventions sont centrales dans :

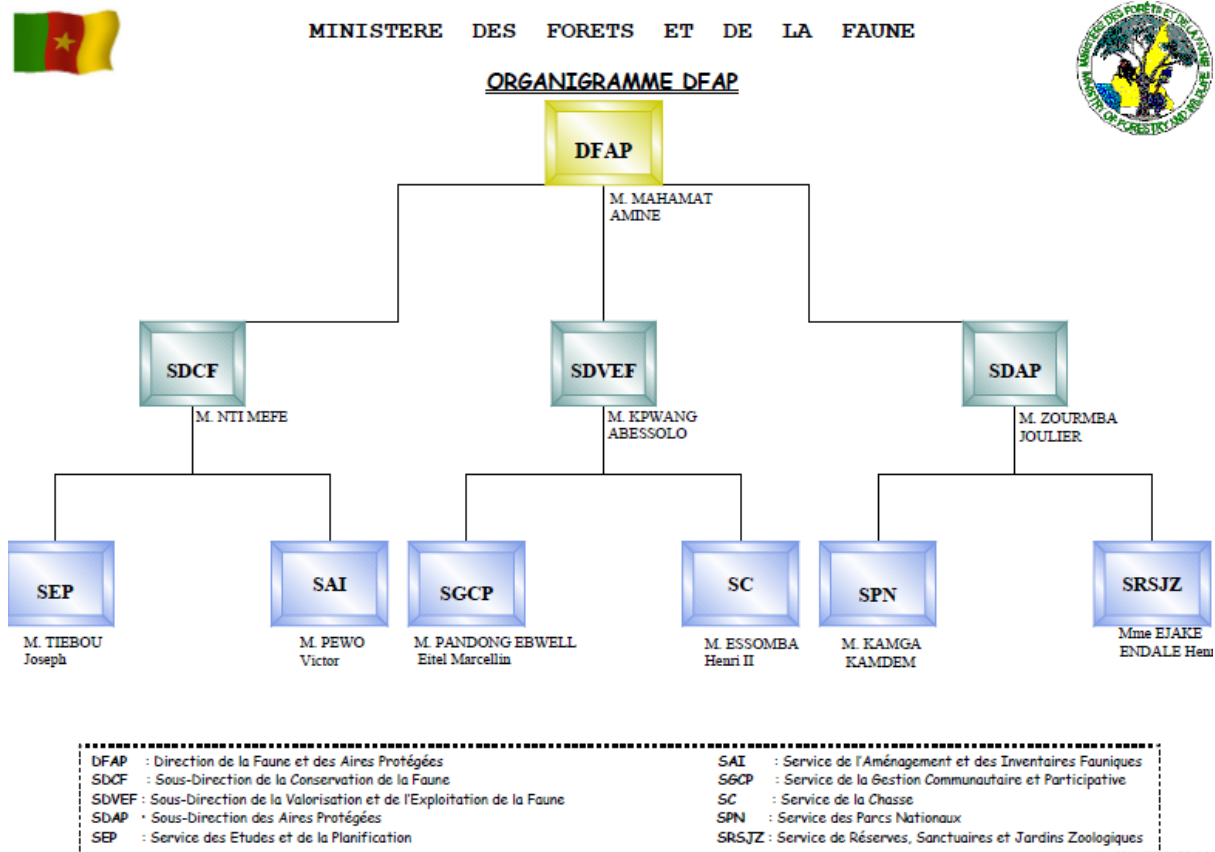
- L'aménagement de l'UTO
- La programmation et la supervision de la gestion durable du Parc national de Deng Deng
- La surveillance de l'opération de déboisement de la retenue.
-

Figure 1 : Organigramme du MINFOF



Source : <http://www.minfof.gov.cm/pdf/DF.pdf>

Figure 2 : Organigramme de la direction de la faune et des aires protégées



Source : <http://www.minfoc.gov.cm/pdf/DFAP.pdf>

Par décret N°2010/0482 PM du 18 mars 2010, le Parc national de Deng-Deng a été créé sur une superficie de 52 347 ha.

Les objectifs du Parc (article 3) sont :

- Sauvegarder les espèces animales, végétales et leurs habitats,
- Réguler le régime des cours d'eau de la zone et sécuriser leurs sources,
- Sauvegarder les grands primates (gorilles et chimpanzés),
- Promouvoir les sources potentielles de revenu à travers l'écotourisme et les autres formes légales d'utilisation des ressources,
- Contribuer à l'amélioration du bien-être socio-économique des populations riveraines,
- Promouvoir l'emploi à travers le recrutement de nouveaux écogardes et du personnel pour la surveillance, le contrôle et la gestion du parc.

Article 4 : Toute activité humaine susceptible de porter atteinte aux objectifs du Parc... ne peut être entreprise qu'au terme des EIE dûment approuvées par l'administration compétente.

Article 5 : i) les droits d'usage des populations riveraines et les mesures d'accompagnement de leurs activités socio-économiques seront définis d'une manière participative dans le cadre du Plan d'aménagement du Parc...

ii) la zone périphérique du Parc, ainsi que les mesures d'accompagnement visant à soutenir les activités socio-économiques devant être engagées au profit des populations riveraines seront

précisées dans le cadre du plan d'aménagement visé à l'alinéa 1 ci-dessus ou par tout autre texte du Ministère chargé de la faune.

Le ministère des forêts et de la faune, au titre de sa responsabilité « faune » est chargé de définir les modalités de fonctionnement du PNDD (article 7)

EDC a le droit d'utiliser en tant que de besoin la route Ouami-site du barrage aux fins des travaux d'électrification, d'une part et doit apporter sa contribution à la surveillance de la route ci-dessus au travers de la construction, l'équipement et le fonctionnement de postes de contrôle. COTCO, dans le cadre d'un Memorandum d'entente, doit assurer l'entretien de l'oléoduc aux points d'empiètement avec les limites du Parc. A l'heure actuelle, ce Memorandum n'est pas encore préparé.

Ce cadre est décrit en détail dans le PGES (volume 2 de l'EES) du PHLP.

Depuis décembre 2005, le gouvernement a confié au **ministère des Forêts et de la Faune** (MINFOF) les missions suivantes : (i) l'aménagement du Domaine forestier permanent (aires protégées, forêts domaniales et communales), donc le suivi des forêts,

(ii) la valorisation de l'ensemble des ressources forestières et fauniques,

(iii) l'accès des populations à ces ressources et/ou à leurs bénéfices.

Particulièrement, le MINFOF assure le suivi de l'application des normes et de l'état des ressources.

Dans ce cadre, il était appuyé par WRI (télédétection, SIG) pour développer une base de données cartographique et produire des statistiques.

En plus de ces fonctions régaliennes, le MINFOF assure également des fonctions partageables. Celles-ci peuvent en effet être menées soit par le ministère, soit par des acteurs extérieurs comme les ONG ou les bureaux d'étude privés en fonction des capacités respectives de chaque acteur dans chaque zone.

Par exemple, pour les systèmes d'information, ces acteurs peuvent fournir des éléments indispensables à la prise de décision à l'aide d'outils divers (télédétection, cartographie conventionnelle, SIG, collecte, traitement et diffusion des statistiques).

Concernant le respect des normes, guides et standards internationaux, le MINFOF dispose d'outils (SIGIF central et déconcentré dans les régions de l'est et du sud à redynamiser) mais nécessite une remise à niveau (information, technique, etc.). Les capacités (quantitatives, qualitatives) actuelles du MINFOF sont « calibrées » pour le suivi / contrôle des inventaires forestiers nécessaires aux plans d'aménagement. Cependant, l'expertise du MINFOF s'étend à l'agrément / suivi des plans d'aménagement et le suivi de l'exploitation.

Source : étude forêts Pöyry/ONF International, Février 2011

4.3.2 Le Ministère de l'Environnement et de la protection de la nature (MINEP)

Le MINEP est créé, organisé et réorganisé à la suite des décrets :

- N° 2004/320 du 8 décembre 2004 portant création du MINEP,
- N° 2005/117 du 14 avril 2005 portant organisation du MINEP,
- N° 2005/496 du 31 décembre 2005 modifiant les dispositions du précédent décret,

Sa principale mission est l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la politique environnementale et de la protection de la Nature. A ce titre, il est en charge de la coordination et du suivi des interventions des organismes de coopération régionale ou sous régionale en matière d'environnement.

La mise en œuvre de cette mission implique la définition de mesures de gestion rationnelle des ressources naturelles, la sensibilisation des populations en vue de susciter leur participation à la gestion, à la protection et à la restauration de l'environnement, la négociation et le suivi de la mise

en œuvre des conventions et accords internationaux relatifs à la gestion de l'environnement ainsi que la lutte contre la pollution sous toutes ses formes.

Le mandat du MINEP est très étendu et dépasse le champ d'application des réglementations environnementales pour englober également :

- La coordination et le contrôle des institutions de coopération régionales ou internationales intervenant dans les questions environnementales ;
- La définition de mesures visant à une gestion rationnelle des ressources naturelles, en collaboration avec les ministères et organismes techniques ;
- L'information du public sur les moyens de favoriser la participation, la gestion, la protection et la restauration de l'environnement ;
- L'élaboration de politiques environnementales portant sur différents secteurs, en collaboration avec les ministères des secteurs correspondants ;
- La négociation d'accords et de conventions internationales en matière de protection de l'environnement et le contrôle de leur application.

Le MINEP est dirigé par un Ministre, assisté d'un Ministre Délégué. Le Ministère est doté d'un Secrétariat Général, d'une Inspection Générale et de 5 départements :

- Département de développement de la politique environnementale
- Département du contrôle de la conservation et de la promotion des ressources naturelles
- Département des normes et de l'inspection environnementale
- Département des études, des projets et de la coopération
- Département des affaires générales

Les missions du MINEP découlent du statut que lui confère son décret de création. Elles sont influencées par le contexte national et international en matière de protection environnementale et de, ce fait, sont dynamiques. Selon les problématiques du moment, le MINEP détermine les axes prioritaires qui vont guider son action. Seulement, le Ministère ne dispose pas d'un document de politique générale....., le MINEP a défini un programme qui intègre six axes en rapport avec les recommandations contenues dans le DSRP à savoir :

- Amélioration de la gestion environnementale des écosystèmes et conservation de la diversité biologique ;
- Promotion de la coopération internationale en matière d'environnement et de protection de la nature ;
- Sensibilisation des populations à la restauration de l'environnement ;
- Gestion des pollutions et prévention des catastrophes et risques naturels ;
- Promotion de l'environnement urbain et développement industriel écologiquement durable,
- Développement et renforcement des capacités institutionnelles et des ressources humaines.

Pour le programme 2009-2013 le MINEP s'est assigné, au niveau sectoriel, quatre objectifs qui vont orienter ses actions :

- Gérer durablement les écosystèmes et conserver la biodiversité ;
- Gérer les pollutions, prévenir les risques et catastrophes naturelles ;
- Promouvoir la coopération internationale en matière d'environnement et de protection de la nature ;
- Développer et renforcer les capacités institutionnelles et les ressources humaines.

De ces objectifs sectoriels découlent les objectifs ministériels suivants :

- Gérer l'environnement des activités forestières et lutter contre l'exploitation illégale des ressources naturelles
- Gérer durablement les écosystèmes marins et côtiers et les eaux continentales ;
- Gérer et conserver la diversité biologique ;
- Prévenir les catastrophes et les risques naturels ;
- Lutter contre les pollutions et les nuisances ;
- Promouvoir la coopération internationale par la mise en œuvre et le suivi des Accords et Conventions Internationaux.

Ces deux groupes d'objectifs sont regroupés en programmes et en projets. Ces programmes visent globalement trois objectifs globaux en cohérence avec la politique intégrale du gouvernement :

- Lutter contre la pauvreté par une gestion et une protection durable de l'environnement ;
- Sauvegarder les écosystèmes pour assurer une exploitation durable et une gestion rationnelle des ressources naturelles ;
- Assurer un environnement sain pour la santé humaine et animale par la mise en œuvre des conventions internationales et l'application des lois nationales.

Les missions du MINEP dénotent du souci du Gouvernement d'honorer ses engagements internationaux, d'assurer aux populations un cadre de vie sain et d'anticiper sur les besoins des générations futures en termes de ressources naturelles.

Dans le cadre du processus EES du PHLP, le MINEP joue un rôle fondamental à plusieurs niveaux :

- Avant l'approbation du projet par les autorités Camerounaises et le déblocage des financements par les bailleurs de fonds internationaux : par l'attribution du certificat environnemental,
- Pendant la construction du barrage et des ouvrages associés en i) validant plusieurs plans de gestion environnementales et sociale de l'entrepreneur et ii) en vérifiant la conformité des travaux périodiquement et en temps réel
- Pendant l'exploitation du barrage et, plus généralement, la mise en place du PGES PHLP, en dirigeant des campagnes de mesure et de suivi-évaluation ou en y participant.

A noter que le MINEP et le MINEE bénéficient actuellement de l'appui du projet PRECESSE financé par la Banque mondiale. Un renforcement des capacités de ces deux ministères est donc déjà entamé et dispose encore de fonds disponibles.

4.3.3 Le Ministère de l'Energie et de l'Eau (MINEE)

Le Ministre de l'Energie et de l'Eau a pour mission d'élaborer, de mettre en œuvre et d'évaluer la politique du Gouvernement en matière de production, de transport et de distribution de l'énergie et de l'eau.

A ce titre, il est chargé:

- de l'élaboration des plans et stratégies gouvernementales en matière d'alimentation en énergie et en eau;
- de la prospection, de la recherche et de l'exploitation des eaux dans les villes et les campagnes;

- de la promotion des énergies nouvelles, en liaison avec le ministère chargé de la recherche scientifique.

Il assure la tutelle des établissements et sociétés de production, de transport, de stockage et de distribution de l'électricité, du gaz, du pétrole et de l'eau, de la Société Camerounaise de Dépôts Pétroliers.

Dans le cadre du processus EES du PHLP, le MINEE joue un rôle important à plusieurs niveaux :

- En tant que tutelle d'EDC
- Dans le processus de maximisation de la sécurité du barrage (construction et exploitation), par des inspections périodiques
- Par sa participation à la gestion des impacts cumulatifs (gestion intégrée du bassin de la Sanaga, en particulier).

4.4 La coordination des actions administratives locales : le CSFA

Dans le cas du projet de Lom Pangar, plusieurs administrations camerounaises ont une responsabilité directe dans la future mise en œuvre de la composante 3 du PGES et, dans le court terme, du suivi de l'exécution du CCES par les entrepreneurs et leurs sous-traitants.

Au niveau national, les administrations concernées doivent intégrer leurs interventions dans leurs programmes de travail respectif, mais, compte tenu du caractère relativement localisé et cadré, dans le temps et dans l'espace, des interventions requises de leur part, c'est surtout au niveau local/régional que les administrations camerounaises doivent intervenir de manière coordonnée.

Le Gouverneur de la région de l'Est a ainsi institué, par Décision régionale en date du 18 avril 2009, un Comité de Suivi, Facilitation et Accompagnement (désigné par la suite par CSFA) du PGES de Lom Pangar, présidé par lui-même ou son représentant et comprenant :

- Le Directeur Général d'EDC comme vice-président,
- Les députés de la zone du projet,
- Les maires des communes de la zone du projet,
- Les délégués régionaux des ministères assurant la tutelle d'EDC (MINEE et Ministères de finances).

Les attributions du comité incluent, dans le cadre d'une mission de définition des mesures de suivi, facilitation et accompagnement à mettre en œuvre dans le cadre du PGES :

- Suivre et faciliter l'exécution des interventions décrites dans le PGES,
- Identifier les projets complémentaires à mettre en œuvre dans le cadre des interventions de l'Etat ou des collectivités territoriales décentralisées,
- Examiner et veiller à la cohérence des interventions envisagées dans la zone du projet, et,
- Mener des études relatives au développement intégré de la zone du projet.

Les réunions du comité sont au minimum trimestrielles et les frais de fonctionnement du comité sont à la charge d'EDC. Ce comité ne possède actuellement pas de capacité opérationnelle.

5 LES FONCTIONS A REMPLIR ET LES CAPACITES REQUISES POUR LA GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PHLP

Les fonctions à accomplir et les capacités d'interventions publiques pour exécuter le Plan de gestion environnemental et social (PGES) du PHLP de manière satisfaisante sont présentées dans ce chapitre suivant les trois grands groupes d'interventions.

- Fonctions et capacités d'interventions et de coordination du maître d'ouvrage EDC, seul ou en interface avec les autres intervenants, dont COTCO,
- Fonctions et capacités d'interventions et de coordination des trois principaux ministères centraux concernés (MINFOF, MINEP, MINEE),
- Fonctions et capacités de coordination du Comité de suivi, de facilitation et d'accompagnement (CSFA) situé sous l'autorité du Gouverneur de la région de l'Est.

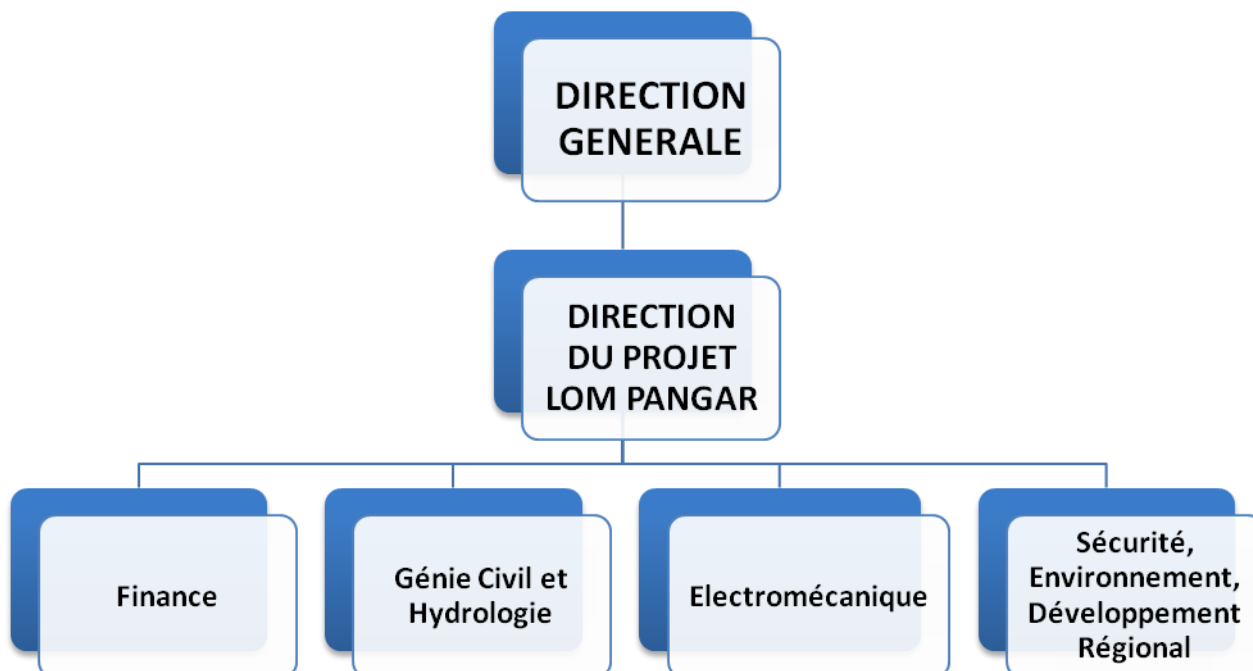
Le présent rapport identifie un ensemble d'activités, de tâches de suivi et de contrôle et de mesures à prendre dans chaque domaine d'intervention. Dans la présentation ci-dessous, on traite les capacités nécessaires dans les deux phases principales du Projet: la phase de construction et la phase d'exploitation et d'entretien.

5.1 Fonctions et capacités d'interventions et de coordination du maître d'ouvrage EDC

5.1.1 Présentation de la structure dédiée environnement et social à EDC

Les organigrammes suivants montrent la place actuelle de la gestion environnementale et sociale du PHLP à EDC. Il faut noter qu'une grande partie des personnels requis pour faire fonctionner cette gestion environnementale et sociale est en cours de recrutement et, pour les plus juniors d'entre eux, auront un besoin intensif de formation.

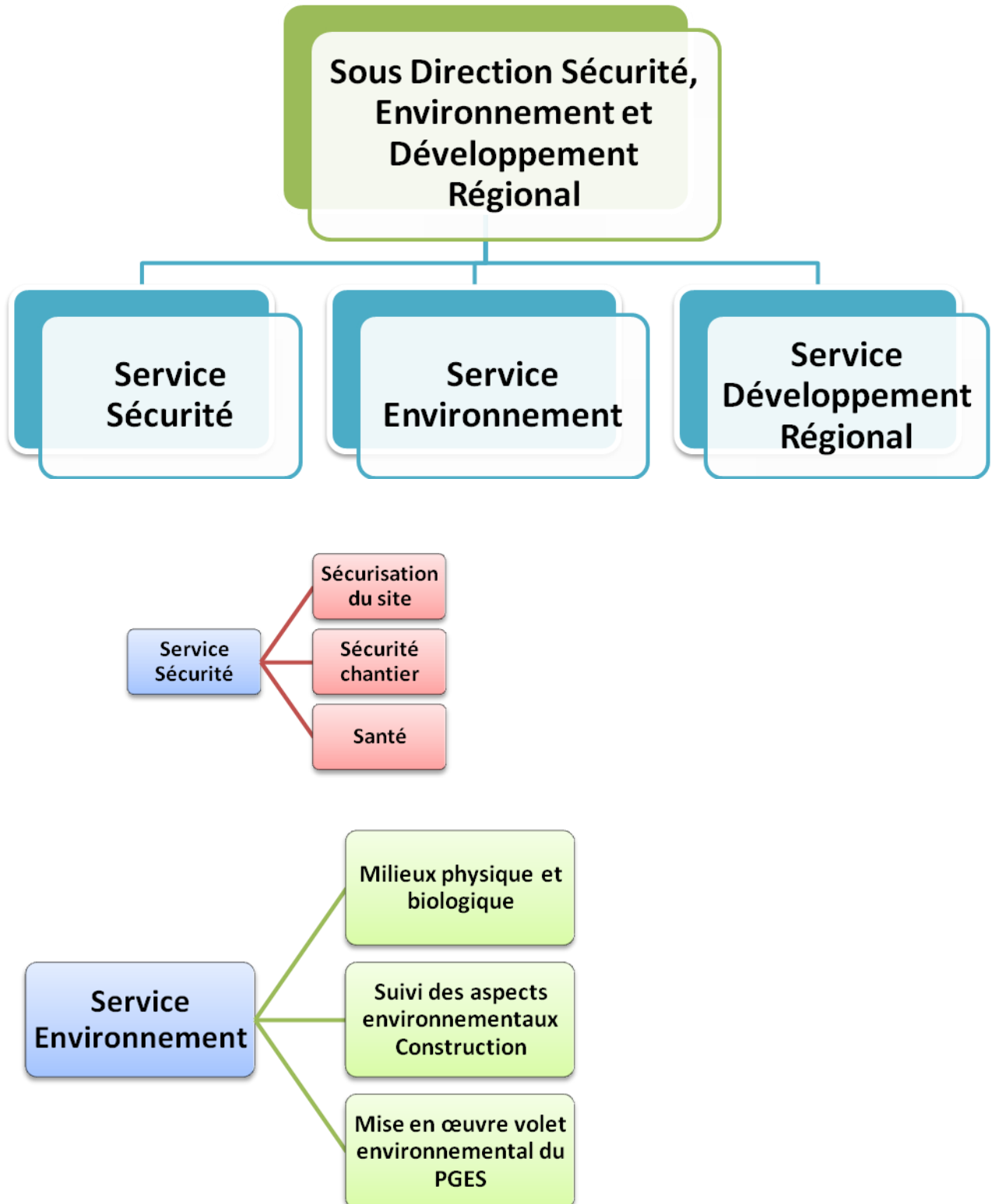
Figure 3 : Organigramme d'EDC

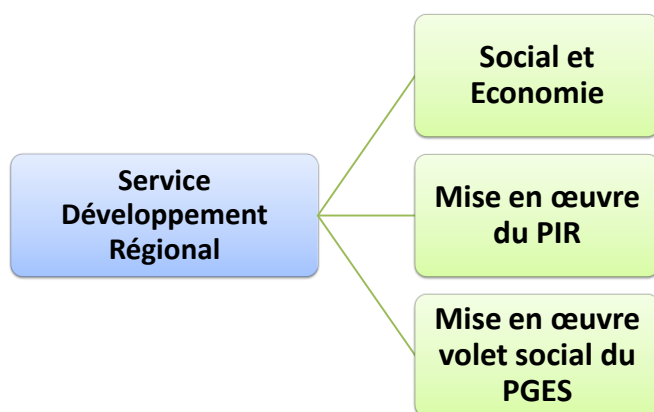


Au niveau de la Direction générale d'EDC, le recrutement d'un conseiller technique environnement et social est en cours. Les termes de référence de ce conseiller technique sont disponibles.

Le service juridique du Projet Lom Pangar est situé au sein de la Sous-direction « Finances ».

Figure 4 : Organigramme de la Sous-direction Sécurité, environnement, développement régional





5.1.2 Principales fonctions à remplir

Le staffing d'EDC dans la gestion environnementale et sociale du PHLP a été fondé sur le respect des principes suivants (source EDC) :

- Recrutement d'un conseiller environnement et social auprès du Directeur général d'EDC (en cours)
- Recommandation du panel d'expert Environnement et social (E&S) lors de sa mission au Cameroun en mars 2010 (30 personnes à recruter)
- Le Conseil d'Administration de EDC de fin avril a procédé au recrutement de 23 cadres dont une partie⁶ sera affectée à la Direction du Projet Lom Pangar.
- L'équipe environnementale sera renforcée par une dizaine de personnes.
- Des recrutements seront effectués dans le cadre du PGES du projet Lom Pangar

Les fonctions à remplir pour EDC touchent à l'ensemble des activités du PGES (voir composantes ci-dessus) et à la totalité des phases de mise en œuvre et de suivi de ce PGES.

5.1.3 Capacités actuelles et prévisibles à court terme

Pour jouer son rôle de manière appropriée dans le domaine de la gestion environnementale et sociale des zones qui sont sous son contrôle direct, ainsi que dans le cadre de ses actions de coordination/coopération/interfacage avec d'autres intervenants, EDC a été amené à étoffer sa structure et à se doter de ressources humaines pour remplir ses diverses et multiples fonctions.

L'état des demandes de recrutement et de remplissage des postes prévus à l'organigramme d'EDC au sein de la Sous-direction sécurité, environnement et développement régional est résumé dans le tableau suivant.

⁶ Nombre non connu au moment de la finalisation du présent rapport (15 février 2011)

Poste	Fin Déc 2010
Sous Directeur SEDR	1
Assistant(e) s (Support administratif)	3+1
Chef Service Sécurité	1
Resp. Sécurité site projet et chantier + Personnel S* et J*	3
Resp. Santé + Personnel S et J	3
Chef Service Environnement	1
Resp. Suivi et inspection milieux BioPhy + Personnel S et J	2+1
Resp. Suivi et inspection Env. construct° + Personnel S et J	4
Resp. Mise en œuvre Env PGES + Personnel S et J	3
Chef Service Développement Régional	1
Resp. volet Social et Economie + Personnel S et J	2
Resp. Mise en œuvre PIR + Personnel S et J	2+1
Resp. Mise en œuvre PGES + Personnel S et J	3
Total	4+24=28

Il est urgent de finaliser les recrutements actuels, en priorité pour remplir les postes essentiels de chefs de service dans les organigrammes ci-dessus et également pour démarrer le plus rapidement possible les formations requises.

5.1.4 Ecart entre capacités prévisibles à court terme et capacités requises

Même lorsque le recrutement et la formation du personnel environnement et social (E&S) de la Direction du projet Lom Pangar auront été effectués, la capacité restera qualitativement insuffisante, compte tenu de l'ampleur et de la complexité du PGES, ainsi qu'en tenant compte des leçons apprises au Cameroun dans les projets de grandes infrastructures (particulièrement, mais pas uniquement, l'oléoduc Tchad-Cameroun). Le staffing actuel, portant surtout sur des cadres juniors, possédant peu d'expérience professionnelle à la hauteur des forts enjeux du PHLP, ne permettra pas de gérer convenablement, à court terme, les impacts sur l'environnement et les populations locales..

5.2 Fonctions et capacités d'interventions et de coordination des principaux ministères centraux concernés

5.2.1 MINFOF

Le rôle du MINFOF est central pour la gestion directe de l'UTO et plus particulièrement du PNDD. En effet, compte tenu du statut de domaine forestier permanent, et des forts enjeux – dont certains antagonistes – sur ce territoire, la présence effective et forte du MINFOF dans les actions de gestion durable et de répression des actions illégales sera un facteur central de réussite.

5.2.1.1 Présentation de la structure compétente pour la mise en œuvre du PGES

La Direction des Forêts et celle de la Faune et des Aires Protégées possèdent en dehors de leurs services centraux, des services extérieurs dont notamment les brigades provinciales de contrôle, les postes forestiers et de chasse, et les unités techniques opérationnelles (comprenant les parcs, réserves, et autres aires protégées).

La Direction des Forêts est l'une des structures spécialisées du MINFOF, où l'on retrouve essentiellement tant au niveau central que sur le terrain des forestiers (ingénieurs, techniciens, agents techniques) (voir organigramme plus haut).

La Direction de la Faune et des Aires Protégées est également une structure spécialisée du MINEP où travaillent principalement au niveau des services extérieurs et sur le terrain les forestiers et les spécialistes de la faune (ingénieurs, techniciens, agents techniques). (Voir organigramme plus haut).

5.2.1.2 Principales fonctions à remplir

Relatives à la construction du barrage et des autres infrastructures

Le MINFOF (par les écogardes affectés et actifs à l'intérieur du parc National de Deng Deng) devra contrôler la coupe et le commerce illégal du bois, le braconnage, la circulation des personnes non autorisées dans le Parc, particulièrement dans un rayon de 10 km du chantier, et le commerce de la viande de brousse.

En complément de la surveillance exercée par l'entrepreneur sur ses chantiers, EDC (à l'intérieur de la zone qui leur a été octroyée) et le MINFOF (par les écogardes à l'intérieur du parc National de Deng Deng) doivent interdire et effectivement contrôler la circulation des personnes étrangères au chantier dans un périmètre d'au moins 10 km autour de la cité, afin de prévenir le commerce et d'éviter l'apparition de buvettes et autres lieux de divertissement.

Le MINFOF, dans le cadre d'un protocole administratif, technique et financier avec le MOu, participera également à la surveillance des points d'accès ainsi que celle de la zone Nord-est (ouest du PNDD/nord de la DUP barrage dans un rayon de 20 km à partir de l'intersection PNDD/DUP barrage).

Le MINFOF sera également responsable du contrôle:

- Des études complémentaires relatives à la protection de la flore et la faune,
- De la mise en sécurité des couloirs écologiques notamment lors du remplissage de la retenue,
- De la sensibilisation et à l'implication des populations,
- De l'exploitation de la ressource forestière submergée,
- D'une participation au contrôle des accès aux sites et des déplacements des chantiers, y compris accès de COTCO
- De la mise en œuvre sur les chantiers d'actions contribuant à la protection de la faune sauvage,
- De la réalisation d'études complémentaires visant à réduire les dégagements des gaz à effet de serre.

Enfin, le MINFOF sera consulté systématiquement par le maître d'ouvrage (Mou) pour apporter ses avis techniques sur six sous-plans du Plan de gestion environnemental et social de l'entrepreneur (PGESE):

- Plan de maîtrise de l'érosion et de la sédimentation,
- Plan paysager et de re-végétalisation,
- Plan de défrichement,
- Plan de Remplissage du réservoir,
- Plan de formation environnementale et sociale,
- Manuel de procédures opérationnelles.

Relatives à l'aménagement et à la gestion de l'UTO

- Relations avec les populations locales pour la délimitation et la localisation finale de la forêt communale de Bélabo et sous réserve que la demande soit validée de la forêt communale de Diang
- Création et délimitation de la forêt communautaire de Deng Deng
- Création et délimitation de la zone agro forestière de Ouami / Lom Pangar
- Réaffectation si nécessaire de l'UFA 10-065 et négociations avec le nouveau gestionnaire
- Relations avec le gestionnaire du Parc national de Deng-Deng, pour les actions courantes comme pour les actions majeures (nouvelles délimitations du PNDD, relations avec les populations locales, opérations de compensation et de déplacements de populations,...)
- Surveillance des axes de communication
- Actions de répression en cas de constat d'activités illégales
- Relations avec l'ensemble des intervenants du PHLF, y compris COTCO, EDC et le CSFA
- Toutes activités requises pour assurer la pérennité d'une gestion de l'UTO permettant de protéger sa biodiversité tout en appuyant le développement local.

Relatives aux autres composantes du PHLF

Les interventions du MINFOF seront également requises, au coup par coup, en fonction des besoins identifiés dans les autres composantes du PGESE.

5.2.1.3 Capacités actuelles et prévisibles à court terme

Les capacités actuelles du MINFOF sont faibles par rapport à la complexité et l'ampleur des tâches à accomplir. Les personnels de l'administration centrale sont en sous-nombre et les personnels de terrain aussi, avec le facteur aggravant qu'une bonne partie du personnel de terrain se trouve confrontée à des fonctions de quasi-police face à des délinquants extrêmement puissants et organisés.

Une évaluation récente⁷ du MINFOF a fait ressortir les forces et les faiblesses suivantes du MINFOF, en relation avec sa future mission stratégique dans la mise en oeuvre du PGES du PHLP.

Le Gouvernement du Cameroun a défini et mis en oeuvre à partir de 2005 un programme-cadre appelé « Programme Sectoriel Forêt Environnement (PSFE) » dont le but est d'opérationnaliser sa politique forestière en établissant la cohérence d'ensemble des interventions et en rationalisant les ressources humaines et financières mobilisables.

Le PSFE est constitué de cinq composantes à savoir : (i) gestion environnementale des activités forestières [MINEP]; (ii) aménagement des forêts de production et valorisation des produits forestiers [MINFOF]; (iii) conservation de la biodiversité et valorisation des produits fauniques [MINFOF]; (iv) gestion communautaire des produits forestiers et fauniques [MINFOF] et, (v) renforcement institutionnel, formation et recherche [MINFOF]. Dans chacune des composantes « MINFOF », on note une réalisation, à l'automne 2010, relativement satisfaisante et comprise entre 48% et 75% par rapport aux objectifs initiaux.

On note toutefois des déficits majeurs dans plusieurs aspects-clés handicapant l'efficacité du MINFOF sur le terrain :

- Le système de gestion de l'information sur la biodiversité n'est pas opérationnel. La promotion des relations publiques entre services de conservation, élites locales et populations n'est pas maîtrisée. Les textes réglementaires relatifs à l'accès des populations à la gestion des ressources fauniques ne sont pas disponibles. Malgré l'intensification des opérations coup de poing, on note une activité de braconnage importante et persistante dans les aires protégées et sur leurs zones périphériques
- Le Système de programmation, d'exécution et de suivi évaluation s'améliore progressivement. Cependant, on note une lisibilité interne insuffisante dans la gestion financière du programme, ce qui amène les services déconcentrés à dire que le programme n'appuie que les services centraux. De plus l'estimation des besoins est approximative et les programmes de travail (PTA) annuels sont trop optimistes. La planification, la confection des fiches et des termes de référence de l'appui budgétaire sur le Fonds commun accusent des retards importants à cause de la faible capacité des acteurs dans le domaine ;
- L'approche programme n'est pas appropriée par les acteurs au niveau des services déconcentrés qui s'attendent toujours à un déploiement classique du type projet. Le personnel est vieillissant, et insuffisant en qualité et en quantité pour faire face aux différentes sollicitations et effectuer convenablement le travail de contrôle ;
- Les acteurs de terrain n'ont toujours pas le retour d'information sur le sort reversé au financement des activités planifiées dans les PTA dans le cadre des fonds spéciaux

D'une manière générale, on note que le MINFOF est tout juste capable de gérer les aires protégées existantes et qu'il n'a pas les capacités requises pour gérer le PNDD en plus.

⁷ *Projet Sectoriel Forêt Environnement (PSFE), septembre 2010, Rapport d'évaluation externe (version finale) par Achancho Valentine, Bindzi Isaac et Ngaleu*

5.2.1.4 *Evaluations quantitatives*

Gestion du PNDD Les Parcs nationaux sont gérés par un Conservateur et une équipe nommée par le MINFOF renforcée par l'assistance technique de 1 ou plusieurs ONG. Selon ce cadre :

- Le MINFOF nomme le Conservateur du Parc national qui aura en charge la gestion de l'équipe qui assurera le fonctionnement du Parc,
- Dans les aires protégées du Cameroun, la structure habituelle des cellules de gestion est présentée par l'organigramme ci-après,
- Lors de la création d'une aire protégée, 3 comités (consultatif, de gestion et scientifique) sont définis. C'est dans le cadre du plan d'aménagement que les membres de ces comités sont désignés.

Du point de vue des écogardes, les moyens humains actuels disponibles dans le cadre du projet MINFOF/WCS sont de 10 gardes communautaires du WCS et 20 écogardes du MINFOF, soient 30 personnes au total. Ils sont dotés d'un pickup, de 5 motos (dont 3 en commande à l'été 2010) et de vélos. Une première évaluation demande la création de 20 postes supplémentaires ce qui porterait le nombre d'écogardes à 50 pour la surveillance du PNDD.

Il faut également prévoir les dotations en matériel et formation au niveau du terrain et l'apport d'une assistance technique au niveau central.

Supervision de l'opération de déboisement

L'exploitation des bois de la retenue du barrage de Lom Pangar va commencer.... début 2012.

Les six zones d'exploitabilité d'une superficie d'environ 32 000 ha renferment un peu plus de 1 million de m³ de bois d'oeuvre (export et local) dont environ de 440 000 m³ de bois rouge, 350 000 m³ d'ayous et 250 000 m³ de fraké. La mission a réalisé des transects dans toutes les formations végétales et confirme les résultats des inventaires réalisés en 2005.

Les capacités des exploitants locaux sont faibles et nécessiteront un double partenariat : (i) entre exploitants nationaux et internationaux (en vue de l'exportation des produits) (ii) entre exploitants nationaux et artisanaux (en vue de la valorisation des bois blancs et de la biomasse résiduelle). Bien avant la mise en adjudication des titres d'exploitation, il sera utile que le MINFOF réunisse les syndicats (avec 5 membres présents par syndicat) pour débattre des conditions (fiscalité, délais, cahiers des charges, etc.) sur la base des propositions de l'étude forêts-biomasse du PHLP et dans le cadre d'une approche pilote liée aux conditions exceptionnelles de Lom Pangar. Les populations devraient jouer un rôle direct (salarial, obtention de petits permis, etc.) et indirect (mobilisation de la RFA, comité de gestion, etc.) sous la tutelle des mairies. Les capacités de transformation sont limitées aux environs de Lom Pangar : le bois pourra ainsi être exporté, transformé dans des unités de la région de l'Est (et éventuellement à Douala) et transformé localement de manière artisanale.

L'exploitation industrielle se fera avec des autorisations de récupération de bois (ARB) ou « coupes de sauvetage » (avec un cahier des charges précis) qui n'exclut pas le bois exploité pour la certification FSC s'il est « contrôlé ». L'exploitation artisanale se fera avec des permis d'exploitation des produits forestiers (PEPF) et des autorisations personnelles de coupe (APC).

L'exploitation de la zone de la retenue sera intense et nécessitera de revoir et renforcer le système de contrôle forestier et environnemental dans la zone du projet. En outre, il faut protéger les forêts de la périphérie du barrage de l'exploitation illégale des ressources forestières et participer à la lutte antibraconnage.

La création d'un nouveau poste forestier (Mararaba), le renforcement des postes existants, la création de check points et de parcs de rupture, la mobilisation de 46 agents de terrain, etc. sont des propositions visant une surveillance accrue de la zone (contrôle de l'exploitation du bois d'oeuvre, de son évacuation, de la limitation des risques environnementaux dans et hors de la retenue, lutte contre l'exploitation illégale et le braconnage, etc.).

Comme stipulé dans la stratégie nationale de contrôle, le MINFOF s'appuiera sur les autres acteurs pour la remontée des informations de terrain. Les ONG camerounaises, appuyées par le projet d'Observateur Indépendant (OI), pourraient assurer ce rôle. Les ONG et le MINFOF ont besoin de renforcement de capacités dans ce domaine qui pourrait être assuré par l'OI. Il s'agit d'appliquer ici le triptyque « sensibilisation/documentation/répression » en insistant sur l'aspect « documentation » par lequel les ONG auraient des dossiers argumentés de constat de fraude à communiquer aux services du MINFOF.

Un mécanisme de suivi et d'évaluation du plan de récupération du bois d'oeuvre permettra d'apprécier objectivement le niveau d'exécution des activités en fonction des prévisions. Il s'agit donc de mesurer des indicateurs sur les progrès réalisés ou sur les échecs en vue de prendre des mesures correctives pour l'atteinte des objectifs d'exploitation fixés.

Ce mécanisme se décline en deux processus : a) Un système de suivi/évaluation du plan de récupération par le MINFOF caractérisé par le suivi et l'évaluation i) du système de contrôle ii) des agents du contrôle iii) des activités du plan de récupération, et b) la mise en place d'une structure de suivi-évaluation du plan de récupération (MINFOF/Parties prenantes).

Source : Étude complémentaire forestière du projet de barrage de Lom Pangar, Pöyry/ONFI, 2010

5.2.2 MINEP

5.2.2.1 Présentation de la structure dédiée environnement et social

Le Ministère emploie actuellement 688 personnes, 248 au siège central et 440 dans des bureaux sur le terrain. Le ministère est conseillé par un Comité interministériel pour l'environnement (CIE), qui consacre plus de 90 % de son temps à des questions de réglementation environnementale, telles que les évaluations environnementales (EE), les audits environnementaux et les Plans de gestion environnementale (PGE).

Au regard du décret n° 98/345 du 21 Décembre 1998, le MINEP possède, tant au niveau central que sur le terrain, toutes les structures nécessaires à la mise en œuvre des activités liées à la surveillance administrative et au contrôle technique. Chacun des quatre départements intéressés du MINEP possède des ramifications internes et externes.

Le Secrétariat Permanent à l'Environnement (SPE) dispose au niveau central d'une Brigade des Inspections et Enquêtes dont le rôle principal est le contrôle de la pollution et des normes d'établissement et, sur le terrain, des sections environnementales et des postes de contrôle de l'environnement coordonnés à partir de services provinciaux. Actuellement, les cadres supérieurs du SPE ne sont pas en place.

Une attention spéciale doit être accordée au Centre d'Information et de Documentation sur l'Environnement nouvellement créé au sein du Secrétariat Permanent à l'Environnement. Le rôle fondamental de cette structure est la collecte, la centralisation et la diffusion des informations sur l'environnement.

5.2.2.2 Principales fonctions à remplir

Relatives à la construction du barrage et des autres infrastructures

L'EIES et le PGES seront soumis à l'approbation du MINEP dans le courant des mois de février-mars 2011. Si le MINEP approuve les documents qui lui sont présentés, il engagera la responsabilité du Gouvernement du Cameroun dans la gestion des impacts environnementaux et sociaux du PHLP.

Le MINEP est responsable de l'application de la législation et de la réglementation dans le domaine environnemental et de la cohérence des activités de construction du barrage avec la politique environnementale nationale. A ce titre, le MINEP sera plus particulièrement chargé du contrôle des aspects suivants :

- Gestion des risques de pollution des cours d'eau, des sols et de la nappe,
- Gestion des déchets en phase chantier.

Enfin, le MINEP sera consulté systématiquement par le MOu pour apporter ses avis techniques sur douze sous-plans du PGESE, pour mémoire:

- Plan de maîtrise de l'érosion et de la sédimentation,
- Plan de gestion des déblais,
- Plan de gestion des carrières,
- Suivi de la qualité des eaux,
- Plan de gestion et d'intervention d'urgence des/sur les produits chimiques et autres produits toxiques,
- Plan de contrôle des poussières et autres émissions atmosphériques,
- Plan de contrôle du bruit,
- Plan de gestion des déchets,
- Plan de Remplissage du réservoir,
- Plan de formation environnementale et sociale,
- Plan de construction et de gestion des cités,
- Manuel de procédures opérationnelles.

Relatives aux autres composantes du PHLP

Les interventions du MINEP seront également requises, au coup par coup, en fonction des besoins identifiés dans les autres composantes du PGES, en particulier pour des sous-investissements du PHLP soumis aux évaluations environnementales (EE).

5.2.2.3 Capacités actuelles et prévisibles à court terme

Ressources Humaines

Le Secrétariat Permanent à l'Environnement est la structure la plus multidisciplinaire du MINEP, où l'on retrouve au niveau central : forestiers, biologistes, agronomes, géographes, sociologues, hydrologues (génie civil), urbanistes (génie urbain), communicateurs, économistes, juristes, statisticiens, etc. La plupart de ces spécialistes sont des cadres de conception possédant une bonne formation et un niveau universitaire acceptable. Plusieurs de ces cadres ont une bonne maîtrise des techniques générales de gestion de l'environnement soit à travers des formations de tous les niveaux, soit à travers des expériences professionnelles ou une formation sur le tas. Cette multidisciplinarité ne se retrouve pas malheureusement au niveau des services extérieurs où l'on retrouve généralement des agronomes.

Capacité de la cellule juridique

Le personnel de cette structure qui ne possède pas de services extérieurs, est composé en majorité de spécialistes du droit (juristes, administrateur civil) et d'ingénieurs spécialisés dans l'application des réglementations conséquentes. Il pourra être utilisé pour les besoins du projet hydroélectrique.

Logistique actuelle du MINEP

Elle constitue le point faible de tous les services du MINEP et, notamment, celui du Secrétariat Permanent à l'Environnement. Dans l'ensemble, l'outil informatique n'a pas encore beaucoup percé au sein de ces structures, à telle enseigne que de nombreux cadres même les plus gradés ne possèdent pas de rudiments élémentaires dans ce domaine.

La situation dans les services extérieurs de toutes ces structures est encore pire en termes de logistique ; la plupart des structures opérationnelles qui oeuvrent sur le terrain et qui sont en fait concernées directement par les activités de surveillance administratives et de contrôle sont dépourvues du minimum en termes de matériel. Plusieurs délégations départementales, sections de l'environnement sont dépourvues de tout matériel roulant et de communication.

Les ressources financières du MINEP

Elles sont faibles. Si les services centraux arrivent parfois à assurer péniblement leurs fonctions, les services extérieurs sont très souvent non opérationnels, inefficaces, voire paralysés faute de moyens financiers.

Evaluations quantitatives Le document de projet de la Banque mondiale sur le PRECESSE⁸ note les faiblesses suivantes.

La procédure d'évaluation environnementale (EE) est gérée par le Bureau des évaluations environnementales au sein du Département de Développement de la Politique Environnementale et comprend trois unités : évaluations environnementales (EE), audits environnementaux et plans de gestion environnementale (EMP) employant un total de six experts techniques et deux assistants au bureau central. Le Bureau des évaluations environnementales assure le secrétariat auprès du Comité interministériel pour l'environnement (CIE), qui examine officiellement les évaluations et les audits environnementaux, en plus des plans de gestion environnementale.

Bien qu'il dispose d'effectifs et de ressources insuffisantes, le Bureau des évaluations environnementales a élaboré un nombre impressionnant de rapports depuis l'adoption du décret EE en février 2005. Il a traité 68 rapports qui ont été révisés par le CIE, dont 54 évaluations environnementales et 14 Audits Environnementaux portant sur une variété de secteurs comprenant notamment le pétrole et les mines, l'agriculture, l'exploitation forestière, l'assainissement urbain et l'industrie. L'une des évaluations environnementales qui a fait l'objet d'un examen concernait le Projet de centrale hydraulique de Lom Pangar (PHLP) qui nécessitait de nombreuses consultations publiques (la décision portait sur la nécessité de travaux additionnels). Quatre rapports ont été rejetés et 64 ont reçu un certificat de conformité du ministère. Aucun type d'assistance externe n'a été fourni.

Cependant, le Bureau des évaluations environnementales ne dispose pas actuellement d'effectifs suffisants et dotés des compétences techniques nécessaires, ni des ressources qui lui permettraient de suivre et de contrôler de façon indépendante la mise en oeuvre des EMP approuvés. De surcroît, le Bureau des évaluations environnementales a déjà des difficultés à examiner en temps prescrit le nombre croissant d'évaluations environnementales et d'audits environnementaux, particulièrement depuis l'adoption du décret EE de février 2005 en vertu duquel toutes les installations existantes sont tenues de présenter des audits dans un délai de trois ans. Le Bureau des évaluations

⁸ *Projet de renforcement des capacités environnementales et sociales du secteur de l'énergie (PRECESSE), 29 mai 2008, document de projet, traduction officieuse.*

environnementales ne sera pas en mesure de traiter la masse croissante de travail pour les grands investissements en infrastructure dans les secteurs de l'énergie et de l'exploitation minière. En outre, si le bureau disposait d'une capacité suffisante, les points faibles de la procédure EE seraient accentués. Par exemple, l'article 19(2) de la Loi 96/12 prévoit la création d'une base de référence pour les sites des projets et leur environnement, mais cette recommandation n'est pas systématiquement respectée par les investisseurs. En conséquence, les PGE disposent généralement de ressources insuffisantes et transfèrent de façon implicite les coûts d'atténuation au Gouvernement, étant donné le manque de disponibilité des bases de référence fiables qui définissent les obligations des investisseurs.

5.2.3 MINEE

5.2.3.1 Présentation de la structure dédiée environnement et social

Les structures du Ministère de l'Eau et de l'Energie qui seront en charge de ces activités sont les suivantes :

- Le Service du Contrôle des Nuisances Industrielles et des Installations classées (SCNIC) ;
- Le Service du Contrôle de la Qualité des Eaux (SCQE) ;
- Le Service de l'Analyse Hydrochimique et Géochimique (SAHG) ;
- Direction de l'Energie et Cellule du Programme de renforcement des capacités environnementales et sociales du secteur de l'énergie
- La Cellule des Etudes et de la Normalisation (CEN) de la Direction de l'Eau.

5.2.3.2 Le Service du Contrôle des Nuisances Industrielles et des Installations Classées

Conformément aux dispositions du décret n° 96/227 du 1^{er} octobre 1996 portant organisation du Ministère de l'Eau et de l'Energie, le Service du Contrôle des Nuisances Industrielles et des Installations classées est chargé :

- du contrôle technique des conditions d'implantation et d'exploitation des établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes, en relation avec les départements ministériels compétents ;
- de la préparation des actes et titres administratifs autorisant l'exercice des activités d'exploitation des installations classées et de l'inventaire des appareils à pression ;
- du contrôle des appareils à vapeur et à pression donnant lieu à l'établissement des certificats de visite ou d'épreuve ;
- des audits de pollution industrielle en vue du contrôle des rejets solides, liquides et des effluents gazeux des établissements industriels et commerciaux ;
- du contrôle technique des engins motorisés de levage et de manutention sous l'angle de la pollution et de la sécurité ;
- de l'homologation des engins motorisés et des dispositifs anti-pollution et de la protection contre l'explosion et l'incendie dans les installations et équipements industriels.

Les capacités actuelles du Service du Contrôle des Nuisances Industrielles et des Installations classées sont importantes et bien formées, suffisantes pour le projet, mais ils ont besoin d'une formation complémentaire dans le domaine des aspects environnementaux des barrages. Par contre, les équipements sont nettement insuffisants.

5.2.3.3 *Le Service du Contrôle de la Qualité des Eaux (SCQE)*

Ce service compte, parmi les trois, que comprend la Sous-Direction de la Gestion de l'Eau, l'une des quatre structures de la Direction de l'Eau. Il est chargé de :

- des prélèvements réguliers des eaux livrées à la consommation et à d'autres usages, en vue d'un contrôle de qualité ;
- du contrôle de l'application des mesures de protection des ressources en eau contre la pollution ;
- de l'application des pénalités prévues en cas d'inobservation des mesures prescrites contre la pollution des ressources en eau.

Les ressources humaines professionnelles sont suffisantes. Elles sont tout à fait sous-équipées.

5.2.3.4 *Le Service de l'Analyse Hydrochimique et Géochimique (SAHG)*

Le SAHG est l'un des trois services du Centre des Analyses et des Essais, organe placé sous l'autorité du Secrétaire Général du Ministère de l'Eau et de l'Energie. Il est chargé, entre autres :

- de l'analyse physique et de la détermination quantitative et qualitative des constituants des eaux résiduaires et non résiduaires ;
- de la détermination de la composition chimique des échantillons ;
- de la délivrance des attestations de qualité.

5.2.3.5 *Direction de l'Electricité*

Placée sous l'autorité d'un Directeur, la **Direction de l'Electricité** est chargée :

- de la conception, de la formulation et de la mise en œuvre des stratégies dans le secteur de l'électricité ;
- de la promotion des activités du secteur de l'électricité ;
- du contrôle des activités de production, de transformation, de transport, de distribution, d'importation, d'exportation et de vente de l'électricité ;
- la planification et du développement de l'électrification, en liaison avec les organismes et institutions compétents;
- l'élaboration des standards techniques et des règles de sécurité dans le secteur de l'électricité, en liaison avec les Ministères et organismes concernés;
- du contrôle de la conformité des équipements et installations électriques;
- l'analyse des rapports d'activités techniques des établissements publics et des sociétés à capital public du secteur de l'électricité ;
- de la tarification de l'électricité, en liaison avec les Ministères et organismes concernés.

Elle comprend:

- la Sous - Direction de la Planification de la Production de l'Electricité ;
- la Sous - Direction du Contrôle des Activités de Transport et de Distribution;
- la Cellule de Maîtrise de l'Energie

Source : http://www.minee.cm/index.php?page=direction-de-l-electricite&hl=fr_FR

5.2.3.6 La Cellule des Etudes et de la Normalisation (Direction de l'Eau)

Localisée au sein de la Direction de l'Eau, elle est chargée entre autres :

- de l'élaboration du cadre juridique régissant les secteurs de l'eau et de l'assainissement ;
- de la définition et de la publication des normes de qualité de l'eau ;
- de l'établissement des normes et des mesures à respecter en matière d'assainissement.

5.2.3.7 Principales fonctions à remplir

Relatives à la construction du barrage et des infrastructures associées

Le MINEE, qui exerce la tutelle technique d'EDC, est également responsable de l'application de la législation et de la réglementation dans le secteur énergétique et de la cohérence des activités de construction du barrage avec la politique énergétique nationale. A ce titre, le MINEE sera plus particulièrement chargé du contrôle des aspects suivants :

- Remplissage progressif (par palier) de la retenue selon un plan de phasage à définir,
- Suivi de la qualité des eaux de la retenue et à l'aval,
- Equipement hydrométrique du barrage, du Lom et du Pangar et suivi hydrométrique,
- Sensibilisation des populations situées en aval du barrage aux futurs risques de rupture du barrage et à leurs conséquences, ainsi qu'à la conduite à tenir à cause de ce risque,
- Sensibilisation des populations situées en aval du barrage aux risques liés à l'exploitation routière de la retenue (lâchers d'eau,
- Pilotage du Panel d'Experts Indépendants, de la conception, de la construction et des modalités d'exploitation du barrage et de ses installations,
- Interventions conjointes avec COTCO en cas de déversement accidentel d'hydrocarbure dans la retenue,
- Travaux d'adaptation de la conduite, des équipements et de la gestion de l'oléoduc à la traversée de la retenue,
- Gestion des points d'eau risquant d'être pollués lors des travaux (barrage, routes, ponts, ...) et par la dégradation de la qualité des eaux dans la retenue
- Utilisation du suivi et contrôle, par un Panel d'Experts Indépendants, de la conception, de la construction et des modalités d'exploitation du barrage et de ses installations.

Enfin, le MINEE sera consulté systématiquement par le MOu pour apporter ses avis techniques sur cinq sous-plans du PGESE:

- Suivi de la qualité des eaux,
- Plan de Remplissage du réservoir,
- Plan de formation environnementale et sociale,
- Plan de sécurité du barrage,
- Manuel de procédures opérationnelles.

Relatives aux autres composantes du PGESE

Le MINEE jouera un rôle particulièrement important dans les inspections périodiques relatives à la sécurité du barrage de Lom Pangar, ainsi que dans la mise en place des interventions de crise : déversement accidentel d'hydrocarbures, risques de rupture du barrage.

Evaluations quantitatives

Les besoins en termes de renforcement des capacités sont évalués comme suit

- 2 ingénieurs spécialistes de l'environnement ;
- 1 technicien ;
- Équipements portatifs d'analyses physico-chimiques et bactériologiques des eaux (laboratoire portatif) ;
- Amélioration de la législation sur la sécurité des barrages au Cameroun

Les besoins de formation ont été intégrés dans le plan de formation d'ensemble.

5.3 Fonctions et capacités de coordination du Comité de suivi, de facilitation et d'accompagnement (CSFA)

5.3.1 Présentation de la structure dédiée environnement et social

Le GC sera organisé, pour les besoins de la surveillance de la construction et du fonctionnement du projet Lom Pangar, dans un Comité de suivi, facilitation et accompagnement (CSFA) renforcé, qui sera responsable, entre autres, du suivi de la composante « appui aux populations locales » et de l'approbation du PGSES de l'entrepreneur. Le CSFA sera situé sous l'autorité du Gouverneur de la région de l'est, de manière à avoir une capacité de surveillance et d'intervention rapide optimale. Le Gouverneur conduira la coordination stratégique du CSFA et un coordinateur technique sera nommé. Il/elle assurera le bon fonctionnement, au jour le jour, de l'unité.

Le Comité de suivi, facilitation et accompagnement sera étendu et renforcé par rapport au Comité déjà mis en place par Décision régionale. La logistique d'appui aux ministères et à leurs représentants sera centralisée au niveau d'EDC qui gèrera également la passation des marchés de biens et de services pour le compte de l'administration camerounaise.

Les intervenants du Gouvernement camerounais (par le biais de leurs délégations régionales) seront, par rapport au déroulement des chantiers de construction du barrage et des autres infrastructures, de trois types :

Ministères ayant une présence quasi quotidienne sur le terrain

- Ministère des Forêts et de la Faune
- Ministère de la Défense (Gendarmerie)

Ministères ayant des relations routinières avec le MOu, le gestionnaire du PNDD et/ou l'entrepreneur

- MINEE – Ministère de l'énergie et de l'eau
- MINEP- Ministère de l'environnement et de la protection de la nature
- MINCULT – Ministère de la culture :
- MINSANTE - Ministère de la santé
- MINTP – Ministère des travaux publics

Ministères intervenant ponctuellement⁹

- MINDAF - Ministère des Domaines et des Affaires Foncières
- MINEDUB- Ministère de l'Education de Base
- MINEFOP – Ministère de la Formation professionnelle
- MINEPIA - Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales
- MINFI – Ministère des Finances
- MINIMIDT – Ministère de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique
- MINAS – Ministère des Affaires Sociales
- MINPROFF – Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
- MINCOM – Ministère de la Communication

Des représentants sectoriels seront nommés, affectés à Bertoua, dotés en matériel dans le cadre du CSFA. Ils auront un accès Internet et recevront des formations continues leur permettant d'exercer leur fonction au mieux. On trouve ci-après la description des activités des ministères-clés.

- Ministère de l'Energie et de l'Eau
- Ministère des Forêts et de la Faune
- Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature
- Ministère de la Défense
- Ministère des Travaux Publics

La bonne exécution des travaux dont la responsabilité incombe à ces départements ministériels réclamera un renforcement en moyens humains, techniques, logistiques et une requalification des cadres concernés, renforcement qui est actuellement à l'étude et dont les modalités détaillées et les coûts d'investissement et de fonctionnement seront publiés dans le PGES final du projet Lom Pangar.

Par ailleurs, le maître d'ouvrage du projet Lom Pangar pourra entreprendre des concertations ciblées avec un ou plusieurs départements ministériels dans un cadre de partenariat à l'effet d'apporter des solutions promptes et concrètes aux contraintes ou difficultés constatées sur le terrain.

5.3.2 Principales fonctions à remplir

Voici une analyse portant sur quatre intervenants importants du CSFA, en sus du MINFOF, MINEE et MINEP, dont le cas a été traité plus haut.

5.3.2.1 Ministère de la Défense - Gendarmerie

Relatives à la construction du barrage et des infrastructures associées

Son implication dans le Plan de gestion environnemental et social de Lom Pangar et, plus spécifiquement, dans le présent PGES Construction, se traduira par la mise en place d'un poste de gendarmerie sur le site du chantier, poste occupé en permanence par un sous-officier et deux gendarmes et qui s'occupera :

- Des opérations de police courantes sur le chantier, avec autorité pour verbaliser et saisir les personnes contrevenant à l'ordre public ou aux règlements et lois camerounaises,

⁹ Mais parfois de manière décisive comme le MINDAF sur les indemnisations et les recasements.

- Des opérations exceptionnelles ou de crise, notamment à la demande de l'entrepreneur, du MOu, du MINFOF ou du gestionnaire du PNDD,
- D'un rapport périodique (au moins mensuel) auprès du CSFA.

Enfin, le MINDEF sera consulté systématiquement par le MOu pour apporter ses avis techniques sur trois sous-plans du PGESE, pour mémoire:

- Plan de formation environnementale et sociale,
- Plan de construction et de gestion des cités,
- Manuel de procédures opérationnelles.

Relatives aux autres composantes du PGESE

Les opérations de police continueront après la mise en eau sur la périphérie de la retenue.

5.3.2.2 Ministère des Travaux Publics à Bertoua

Relatives à la construction du barrage et des infrastructures associées

Le MINTP est responsable de l'application de la législation et de la réglementation dans le domaine des travaux publics et de la cohérence des activités de construction du barrage avec la politique nationale de travaux publics. A ce titre, le MINTP sera plus particulièrement chargé du contrôle des aspects suivants :

- Mesures de sécurité routière relatives aux déplacements de personnel et au transport de biens générés par le chantier,
- Route d'accès Bélabo-Deng Deng
- Rétablissement du franchissement du Lom à Touraké,
- Rétablissement du chemin piéton Biboko/Mbitom.

Enfin, le MINTP sera consulté systématiquement par le MOu pour apporter ses avis techniques sur sept sous-plans du PGESE, pour mémoire:

- Plan de gestion des carrières,
- Plan de contrôle des poussières et autres émissions atmosphériques,
- Plan de formation environnementale et sociale,
- Plan de gestion du trafic du chantier et des accès au site,
- Plan de construction et de gestion des cités,
- Plan de sécurité du barrage,
- Manuel de procédures opérationnelles.

Relatives aux autres composantes du PGESE

Les interventions du Ministère des Travaux Publics deviendront marginales après la fin des travaux, en dehors de la supervision périodique des travaux d'entretien, de maintenance et de remise en état, souvent requises sur les voies d'accès, compte tenu de la topographie et des conditions climatiques.

5.3.2.3 Ministère de la Culture à Bertoua

Relatives à la construction du barrage et des infrastructures associées

La Direction du patrimoine du Ministère de la Culture est responsable de l'application et du respect de la loi n°91/008 du 31 Juillet 1991, portant sur la protection du patrimoine culturel national et qui stipule les procédures à suivre pour inventorier et protéger les biens culturels de première importance.

C'est cette Direction du patrimoine qui est en outre responsable de la délivrance des autorisations pour la conduite d'études relatives aux biens culturels et des fouilles sur l'emprise du barrage.

Les vestiges archéologiques et historiques exhumés dans le cadre du projet de construction du Barrage de Lom Pangar, seront la propriété de l'État camerounais et celui-ci devra les mettre à la disposition des archéologues pour des analyses et des études approfondies futures.

Le Cameroun n'ayant pas de structures pouvant contribuer aux diverses analyses (C₁₄, datation par thermoluminescence, les collections comparatives de faune, anthracologiques, etc.), le Ministère de la Culture devra délivrer toutes les autorisations nécessaires pour les besoins d'exportations aux fins d'analyses.

Le Ministère de la Culture sera responsable du suivi/évaluation du volet gestion des ressources culturelles physiques d'une part et d'autre part, de l'application des procédures développées dans le Plan de Gestion des Ressources Culturelles Physiques dans le cadre du Projet.

Le Ministère de la Culture devra mettre un local à la disposition pour le stockage des vestiges archéologiques tout au long de la durée du projet.

Relatives aux autres composantes du PGES

Les interventions du Ministère de la Culture deviendront marginales après la fin des travaux.

5.3.2.4 Ministère de la Santé

Relatives à la construction du barrage et des infrastructures associées

Il devra jouer un rôle phare dans la supervision de la construction, amélioration et/ou du fonctionnement des centres de santé à mettre en place à destination des travailleurs du chantier. Le représentant devra en particulier s'assurer que ces centres et leur fonctionnement sont conformes aux attentes des lois et règlements camerounais.

Le représentant devra, lors de ses inspections périodiques, noter et faire état de tout manquement dans la gestion de la santé du personnel. En cas d'infraction grave aux lois et règlements camerounais, le représentant devra en informer immédiatement EDC comme sa hiérarchie et proposer des mesures compensatoires réalistes, efficaces et applicables de suite.

Relatives aux autres composantes du PGES

Le rôle du Ministère de la santé sera central dans la mise en œuvre de la sous-composante « gestion de la santé publique » au sein de la composante « atténuation des impacts sur l'environnement ». Le MINSANTE sera maître d'ouvrage de plusieurs actions-clés de cette sous-composante et devra aussi agir en tant que source d'expertise pour l'appui et/ou le contrôle d'autres activités.

5.4 La participation du secteur privé

5.4.1 ONG

Pour des ONG identifiées, et pour les tâches très précises spécifiées dans le projet (ou éventuellement des recommandations nouvelles), on pourra proposer des appuis clairs, notamment de sous-traitance par l'intermédiaire d'un ministère technique. De tels contrats de sous-traitance de services bien définis peuvent inclure un minimum de formation, au même titre

que la formation prévue pour les intervenants institutionnels (initiation aux procédures et aux protocoles de contrôle).

En fonction de la complexité des interventions de terrain, le type d'appui aux ONG, pour leur permettre de contribuer utilement à la gestion environnementale et sociale du projet, peut être conçu à deux niveaux différents: ces deux niveaux sont liés aux activités mais aussi et surtout au type de couverture environnementale et sociale souhaitée et au degré de finesse des informations recherchées.

1. Dans un premier temps, une session de formation s'adressant à un collectif des ONG, élargi à d'autres structures individuelles à identifier, permettrait de poser valablement les bases d'un échange fructueux et d'une franche collaboration avec ces structures de proximité.
2. Dans un second temps, une session de formation plus pratique des personnes ressources travaillant quotidiennement avec les ONG sur les différents sites et pour différents thèmes d'activités; cette session de formation pourra être orientée vers la formation pratique des observateurs sur le terrain et des différentes méthodes et techniques appropriées d'observation et de rédaction des rapports de suivi. Cette seconde phase serait plus porteuse si elle est organisée sur site (chantiers, PNDD, etc....)

Sur le terrain, l'ensemble des ONG œuvrant dans la zone d'influence du PHLP pourra réaliser des programmes de travail, de sensibilisation et de réunion des populations préconçus avec les différents bailleurs qui appuient leurs actions. Les fréquences autant que les périodes de tenue de ces assemblées et les durées des différentes séances devront être connues de tous très à l'avance. Pour insérer les sessions relatives au suivi environnemental et social des effets du PHLP dans ces séances de sensibilisation et d'information, il faut disposer de moyens financiers supplémentaires et de documents d'appui à la formation appropriés et compatibles avec les autres outils utilisés pendant les autres séances (boîtes à images, support cartonnés, etc.). Ces interventions sont de véritables prestations de services et en tant que telles, pourraient faire l'objet de véritables contrats, avec des moyens financiers, au même titre que des contrats de sous-traitance avec les bureaux d'études et des laboratoires.

5.4.2 Bureaux d'études

Les besoins des institutions telles que les bureaux d'études, les laboratoires de recherche et les instituts seront généralement pris en compte dans leurs contrats avec les ministères concernés.

5.5 Conclusion

Le besoin de renforcement des capacités de gestion environnementale et sociale se situe pratiquement à tous les niveaux. Le programme de renforcement des capacités, dans une version antérieure, a été présenté aux ministères concernés, à un niveau technique et a obtenu leur forte adhésion. Il est essentiel que la présente proposition, plus complète et relativement lourde, fasse également l'objet d'une concertation, à un niveau décisionnel plus élevé, entre EDC et le Gouvernement du Cameroun, de préférence en présence de bailleurs de fonds clés pour éviter les doubles emplois et les gaspillages.

Les difficultés des renforcements des capacités du secteur public au Cameroun sont connues et touchent en partie à la forte – et relativement inégale – concurrence entre secteurs privé et public, le premier offrant certes un faible nombre d'emplois, mais beaucoup plus attractifs que les emplois publics. Il est essentiel que, dans le cadre de la mise en oeuvre du PGES du PHLP, tous les efforts soient faits pour que, après une phase coûteuse mais indispensable, d'assistance technique, les capacités endogènes soient effectivement renforcées et maintenues en place pour le bien de l'environnement naturel et des populations locales.

6 LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PHLP

6.1 Leçons apprises lors de la mise en œuvre d'opérations de renforcement des capacités au Cameroun

Le PHLP est un grand aménagement situé dans une zone sensible, projet qui génère des impacts environnementaux et sociaux importants et portant sur un large territoire. Il est important d'observer les expériences passées en matière de renforcement des capacités pour en tirer des leçons et maximiser les chances d'une mise en place efficace et effective du programme proposé ici.

La Banque mondiale a tiré les leçons des opérations passées et les a appliquées à la conception du projet PRECESSE.

La Banque mondiale a compris, grâce à l'expérience qu'elle a acquise à l'échelle mondiale, que les opérations techniquement bien conçues visant à renforcer les capacités de gestion environnementale et sociale n'atteignent pas toujours les objectifs prévus lorsque les mécanismes de travail ne sont pas adaptés aux besoins et conditions propres au client, aux consultants et à la situation du pays. En matière de développement du secteur énergie, le Cameroun est actuellement engagé dans des réformes pour le développement qui vont fortement influencer sur l'environnement naturel et social et entraîneront de nouveaux impacts sur le développement d'autres secteurs grâce à la disponibilité de nouvelles sources d'énergie sur de nouveaux sites. Le Projet de renforcement des capacités environnementales et sociales pour le secteur énergie (PRECESSE) a été conçu pour multiplier les probabilités de rendre positives autant de retombées que possible. Le présent document vise, avant tout, à servir de cadre de prise de décisions pour les mécanismes de travail du PRECESSE, susceptibles de produire les meilleurs résultats. Ce document détermine d'abord l'ensemble des difficultés communément rencontrées et propose ensuite des mécanismes palliatifs permettant de les surmonter. Il s'agit des mécanismes qui doivent être pris en compte à la fois par le client et la Banque. Il se propose par ailleurs d'examiner la possibilité de mettre en œuvre au fur et à mesure les acquis du PRECESSE dans la planification du développement et la prise de décisions, avant la fin du projet. Ce document peut être révisé en fonction des orientations pour qu'à terme, il serve à décrire les mécanismes de travail à l'intention de toutes les parties prenantes.

Les difficultés

Les résultats escomptés ne répondent pas toujours aux besoins du client. Même les termes de référence rédigés avec le plus grand soin ne garantissent pas toujours l'utilité du matériel et des services fournis par le consultant. L'une des causes de ces difficultés provient de termes de référence supposés satisfaire les besoins du client mais qui s'avèrent par la suite inexacts du fait que les éventuels bénéficiaires du projet n'ont pas été suffisamment consultés ou encore que les bénéficiaires eux-mêmes n'ont pas ou n'ont pas su clairement formuler leurs besoins des mois après le démarrage du projet. Dans d'autres cas, il peut arriver que le consultant n'ait pas l'expérience adéquate ou que son personnel n'utilise pas la méthode appropriée pour assister le client. A la fin d'un projet semblable en Indonésie, le client a fait la déclaration suivante en parlant de la Banque : « Nous avions une grande équipe qui travaillait dans leurs bureaux pour concevoir de nombreux directives et manuels. Or, ce dont nous avons réellement besoin, c'est quelques cadres supérieurs qui seraient venus dans nos bureaux pour nous aider au quotidien à améliorer nos méthodes de travail. »

Les attentes et besoins du consultant et ceux du client peuvent diverger. L'arrivée d'une nouvelle équipe de consultants dans une administration entraîne une série de contraintes allant des questions de fond – le fonctionnement du système téléphonique, par exemple – à la prise

rapide de décisions nécessaire pour le démarrage des activités. Dans un organisme à court de personnel et submergé par le travail, ce qui au départ était présenté comme une solution à leurs problèmes devient plutôt une source de problèmes. Du point de vue du consultant, le fait de ne pouvoir obtenir des décisions en temps opportun sur les plans de travail et les échéanciers ou des observations sur des projets de documents constitue une source de frustration. En outre, les consultants aiment être payés dans les délais une fois l'échéance du paiement atteinte. Or, les organismes clients n'accordent nécessairement pas la même priorité au paiement des consultants. Par ailleurs, lorsqu'il y a un grand nombre de marchés passés avec des consultants, comme ce pourrait être le cas du PRECESSE, les organismes chargés de gérer ces contrats risquent d'être débordés par le volume de travail et la relation client – consultant peut de ce fait en pâtir.

Le processus d'examen, de retour d'information, de révision et d'approbation de produits proposés par le consultant peut n'avoir pas été défini à l'avance. Dans un tel cas, le personnel chargé de la clientèle se trouve submergé par le nombre et le volume des produits et les consultants peinent avec les délais et les incertitudes du système, dont la difficulté est de savoir à quel moment un produit est terminé et accepté.

La transparence et les consultations peuvent être négligées. Presque tous ceux qui travaillent dans la gestion de l'environnement comprennent l'importance de l'approche participative. Toutefois, il arrive souvent que la presse oublie d'informer ou n'arrive pas à informer les parties prenantes des progrès réalisés, ou encore n'accorde pas suffisamment de temps pour informer le public sur les projets de documents et les consultations. Dans ce contexte, les parties prenantes sont composées du personnel technique chargé de travailler avec le produit dans l'organisme concerné, des représentants du secteur touché lorsqu'il s'agit de directives ou de normes sectorielles, des organisations de défense de l'environnement, des établissements universitaires dans les domaines concernés ainsi que les associations professionnelles ou les autres représentants de consultants qui aident les clients privés et publics à mettre en œuvre les nouvelles procédures, directives et normes.

La haute direction peut ne pas participer véritablement aux efforts de renforcement des capacités. L'interaction consultant-client se produit forcément dans la plupart des cas par le biais du personnel technique ou de cadres moyens. La haute direction se doit de donner des orientations, prendre des décisions lors des étapes critiques, approuver et mettre en œuvre (ou faire appliquer) les résultats du renforcement des capacités et « soutenir » l'ensemble du processus. Car sans cette intervention, il y a d'importants risques que les nouvelles capacités ne changent pas la manière dont les décisions sont prises et dont les projets de développement sont gérés et que le temps et les ressources soient investis en pure perte.

La prise de décision est « une activité normale » découlant du renforcement des capacités. Aucun problème ne se pose lorsque les normes et directives existent et sont tout simplement mises à jour, que les projets de développement sont localisés pour avoir un impact direct. Toutefois, lorsqu'il est question d'importantes décisions pouvant affecter l'ensemble des décisions et la nature du développement à l'échelle régionale, dans les années à venir comme c'est le cas du secteur énergie au Cameroun et lorsque les considérations politiques rivalisent avec les sciences sociales et de l'environnement dans le processus de prise de décision ; le renforcement des capacités peut être compromis. En revanche, il est possible que les deux se renforcent mutuellement. En effet, les décisions peuvent être mieux prises si les décideurs utilisent les résultats provisoires découlant du renforcement des capacités, conformément aux principes qui lui sont propres. De ce fait, l'intérêt et l'appui au renforcement des capacités seront accrus.

Source : doc Banque mondiale E1892, non daté, Questions de politiques de sauvegarde : CAMEROUN^o: Renforcement des capacités environnementales et sociales pour le secteur énergie

Les leçons apprises de l'enquête du Panel d'inspection de la Banque mondiale (voir ci-dessous) sur le projet de renforcement des capacités de gestion environnementale dans le secteur pétrolier au Cameroun (CAPECE) pointent vers l'impérieux besoin d'une préparation poussée.

Le Panel a conduit une étude détaillée du Projet CAPECE et de ses relations avec le Projet d'oléoduc. Le Panel a, de plus, rencontré des représentants du CSFA [*Comité de pilotage et de suivi du pipeline*] et de la SNH [*Société nationale des hydrocarbures*] à Yaoundé. Lors de cette entrevue, le Panel a remarqué que les représentants du CSFA étaient des membres du personnel de la SNH et qu'aucun autre secteur gouvernemental correspondant à la mission du CSFA n'était représenté.

De surcroît, le Panel n'a pas eu l'occasion de vérifier, de manière indépendante, la présence du personnel de suivi de la CSFA sur le terrain attendu que la construction de l'oléoduc était, en pratique, parvenue à son terme. Ce personnel n'était pas plus présent en février 2003 lors de l'inspection de l'emprise de l'oléoduc effectuée par le Panel au Cameroun. Le Panel n'a ni pour mandat ni pour objectif d'évaluer les capacités du GdC à mettre en œuvre le Projet CAPECE. Il cherche plutôt à évaluer le rôle de la Banque au niveau de la supervision et de l'aide apportée au GdC pour assurer une mise en œuvre efficace du Projet. Le Panel n'a, cependant, pas été en mesure de confirmer que le CSFA disposait effectivement d'une force de suivi sur le terrain pendant les activités de construction de l'oléoduc. En fait, il lui a été rapporté par plusieurs sources indépendantes que le CSFA était souvent en proie à une carence en formation, équipement et moyens de transports adéquats sur le terrain et dépendait, en conséquence, fortement de l'appui logistique fourni par COTCO.

Le Panel doit retirer de ces faits qu'il était impossible au CSFA d'assurer pleinement ses capacités de suivi indépendant pour évaluer la conformité environnementale et sociale à l'EE/PGE de 1999 comme cela était, à l'origine, prévu dans le Projet CAPECE. La raison en est que les ressources financières et en personnel nécessaire n'ont pas été fournies à temps. En fait, près de 90 % des fonds du Crédit de la Banque finançant le Projet CAPECE ne sont toujours pas décaissés.

À l'issue d'un examen détaillé du projet CAPECE et des discussions avec le personnel de la Banque, le GdC et les employés de COTCO, le Panel est préoccupé par la fragilité du cadre institutionnel local qui, au final, sera chargé de suivre le Projet d'oléoduc au nom du GdC. Les retards apportés à la mise en œuvre du Projet CAPECE dont la conception avait pour but spécifique d'atténuer cette fragilité, ont affecté la performance du GdC pendant la totalité de la période de construction. Le Panel conclut, en conséquence, que l'objectif du paragraphe 12 de la DO 4.01 concernant le renforcement des capacités environnementales en vue d'une évaluation correcte des impacts de la construction pendant la phase de mise en œuvre et de suivi du projet, n'a pas été atteint.

Source : rapport Panel d'Inspection CAMEROUN: Projet de développement pétrolier et d'oléoduc (Prêt No. 7020-CM) et Projet d'amélioration des capacités environnementales dans le secteur pétrolier (CAPECE) (Crédit No. 3372-CM) 2 Mai 2003

6.2 Objectifs du plan de renforcement des capacités

Le plan de renforcement des capacités de gestion environnementale et sociale du PHLP, par le biais du PGES vise à :

- Doter EDC, à un niveau opérationnel, des capacités d'intervention, de supervision, de contrôle, d'alerte et de suivi-évaluation lui permettant de mettre en œuvre les activités dont la société est responsable, ainsi que de maîtriser les activités de l'entrepreneur et des autres intervenants-clés dans son champ d'action dans les domaines environnementaux et sociaux,
- D'en faire de même pour le MINFOF dans sa gestion de l'adaptation de l'UTO, ainsi que

- pour les intervenants de terrain regroupés dans le Comité de Suivi, Facilitation et Accompagnement sous l'autorité du Gouverneur de la région de l'est.

Ce renforcement des capacités devra être accompagné d'un suivi-évaluation propre permettant, à partir d'indicateurs quantifiés, de mesurer les progrès accomplis dans la dotation des capacités, ainsi que de faire périodiquement le point sur le maintien de cette capacité et de son utilisation effective.

Les indicateurs de suivi proposés figurent dans la section 7.2.

6.3 Stratégie recommandée et méthodes d'intervention

Cette section propose la mise sur pied d'un ensemble de moyens permettant à la Partie Camerounaise de faire face à ses tâches et responsabilités de gestion environnementale pour le Projet Hydroélectrique, dans les phases de construction et d'exploitation. Sur la base de l'analyse des capacités institutionnelles et des besoins de renforcement de ces institutions, le Consultant fait ci-dessous des recommandations pour un programme de renforcement des capacités de gestion environnementale, comprenant une période intensive de 3 ans, puis une mise en place de maintenance. On procédera tout d'abord à la présentation de la stratégie de base du programme, puis ensuite on exposera le programme de renforcement proprement dit.

6.4 La stratégie de base pour le programme de renforcement

L'approche adoptée pour l'élaboration du programme de renforcement consiste en un renforcement à deux niveaux. Il s'agit du renforcement des institutions et structures ayant une responsabilité environnementale directe et du renforcement de la structure chargée de la coordination entre ces institutions. Dans cette optique, le programme de renforcement comprendra deux niveaux d'actions : un niveau opérationnel sur les chantiers et un niveau opérationnel de coordination.

6.4.1 Niveau opérationnel EDC sur les sites de chantier

Deux équipes permanentes de chantier ont été prévues à EDC à raison d'une équipe de terrain permanente sur le chantier du barrage et une itinérante sur les autres chantiers de construction. Elles sont prévues pour être opérationnelles pendant toute la durée de la construction, soit trois années au moins. Une équipe permanente est composée de 4 personnes de niveau cadre expérimenté, dont :

- 1 expert du domaine d'intervention bio physique,
- 1 expert forêt biodiversité
- 1 expert du domaine d'intervention socio-économique,
- 1 expert du domaine d'intervention de la santé.

Ces experts proviendront du SDSSED et seront sélectionnés en fonction de leur expérience de terrain, de leur capacité à répondre en temps réel aux questions de l'entrepreneur et à alerter EDC en cas de manquement au PGES Construction lors de leurs inspections régulières.

6.4.2 Niveau opérationnel CSFA

Les équipes du CSFA ne seront pas permanentes, mais appelées par EDC à intervenir de manière ponctuelle et strictement programmée en fonction des inspections à mener et des soutiens spécialisés à apporter à EDC. Leurs interventions sur le site du chantier seront toujours coordonnées par le SDSSED. Selon les tâches à la charge d'un ministère, ce dernier fera intervenir ponctuellement des spécialistes du siège à Yaoundé, lorsque l'expertise ne sera pas disponible

au niveau des délégations locales. Tout manquement à l'éthique et tout défaut de transparence dans les interventions des administrations coordonnées par le CSFA devront faire l'objet d'une alerte auprès de la Direction générale d'EDC et, une fois l'enquête dûment diligentée, d'une sanction en tant que de besoin.

6.5 Composantes du renforcement des capacités

Les renforcements s'adressent aux capacités d'intervention et de gestion environnementales existantes essentiellement aux trois niveaux : i) EDC, ii) départements ministériels en intervention directe, et iii) départements ministériels et collectivités territoriales en coordination. Ces renforcements ont été définis pour 4 catégories :

- Bâtiments (uniquement CSFA) et équipements (véhicules, équipements techniques, équipements de bureaux) ;
- fonctionnement (frais et salaires de personnel supplémentaire, fonctionnement et entretien véhicules, fonctionnement des bureaux) ;
- assistance technique (études sectorielles, missions techniques, sous-traitance de Services) ;
- formation et information (au Cameroun et à l'étranger pour les intervenants au projet).

Les principaux éléments constituant ce programme sont présentés ci-dessous.

Le renforcement institutionnel est une nécessité pour une bonne mise en oeuvre du PGES. Ce renforcement est recommandé en application de la PO/PB 4.01¹⁰. Il touchera essentiellement :

- L'assistance technique à la SDSED d'EDC
- L'assistance technique au CSFA
- Les actions de formation, d'appui à l'équipement et autres à destination des deux entités supra, du Gouvernement et de la société civile.

¹⁰ Article 14 de la PO 4.01 « Lorsque l'emprunteur ne dispose pas de capacités juridiques ou techniques suffisantes pour s'acquitter de fonctions clés en rapport avec l'ÉE (examen des ÉE, surveillance de l'environnement, inspections, ou application des mesures d'atténuation) d'un projet envisagé, le projet prévoit des composantes visant à renforcer ces capacités. »

7 PROGRAMME D'ACTION A HUIT ANS DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DANS LE PGES

Les responsabilités et les tâches de contrôle et de suivi environnemental et social requièrent un renforcement des capacités camerounaises à trois niveaux:

- Le maître d'ouvrage, dès maintenant, a d'importants besoins de renforcement des capacités dans la prévention, atténuation et compensation des impacts environnementaux et sociaux potentiels du PHLP. Cette déficience s'accroîtra dans les mois à venir avec le début des travaux majeurs et la nécessité de superviser plusieurs acteurs majeurs (entrepreneurs en particulier), coordonner des interventions communes avec le Gouvernement, COTCO et le gestionnaire du PNDD, communiquer efficacement avec l'ensemble des acteurs concernés, et en particulier avec les populations locales et la société civile dans son ensemble, et, le cas échéant, mener des actions de justice, voire de police, dans sa zone d'action. Le maître d'ouvrage devra de plus s'auto-évaluer dans une démarche de recherche de qualité et devra assurer l'efficacité des interventions afin de maintenir les coûts, donc la ponction sur les droits d'eau, aussi bas que possible
- au niveau des ministères techniques : le principal besoin se situe au niveau du MINFOF qui a une responsabilité directe sur la zone de l'UTO, qui comprend à fois la compensation biodiversité du PHLP, mais aussi la zone voisine du site du barrage et victime potentielle des activités illégales des nouvelles populations désirant s'installer dans la proximité de l'aménagement. Le MINEP et le MINEE pourraient également requérir un renforcement, dont il est proposé qu'il se passe, au coup par coup, par le biais du PRECESSE.
- au niveau du CSFA: une coordination centralisée, un interlocuteur unique pour EDC, COTCO et les ministères centraux-clés, une structure opérationnelle légère et flexible, basée à Bertoua, avec une intervention centrale sur la composante 3 (appui aux populations locales) et limitée au strict minimum sur les deux autres composantes, appuyant les délégations régionales pendant la phase de construction. Le CSFA demeure l'interlocuteur régional de l'exploitant de la retenue, un point de contact essentiel pour les populations locales et coordonne le suivi pendant la phase d'exploitation.

Le programme de renforcement des capacités institutionnelles de gestion environnementale du Projet tel que proposé comporte deux principaux niveaux d'intervention, le niveau des Ministères et le niveau de coordination:

Le renforcement des Ministères concernera:

- (1) Les équipements. La fourniture de véhicules pour les déplacements sur les sites pour les interventions dans les trois domaines biophysique, socio-économique et santé ; d'équipements spécialisés et de lots de consommables destinés à leurs activités de contrôle et de suivi ; d'équipements pour les bureaux mobiles de chantiers ; la mise à disposition de moyens de télécommunication.
- (2) Le fonctionnement. La prise en charge des coûts de fonctionnement des véhicules mis à leur disposition et dont la gestion sera centralisée au niveau du CSFA ; la prise en charge des salaires et des frais de fonctionnement des équipes permanentes de chantiers composées de six techniciens d'EDC; les frais et indemnités pour leurs activités de gestion environnementale et sociale ; les frais divers des relations avec EDC, COTCO, les ministères centraux, les collectivités territoriales et les organisations de la société civile.
- (3) L'appui technique. La prise en charge des prestations techniques spéciales qu'ils pourront sous-traiter dans les trois domaines d'intervention, sous forme de missions techniques longue durée, d'expertise nationale et internationale; de sous-traitance à des laboratoires et institutions pour analyses, contrôles, etc.; et de sous-traitance d'interventions ponctuelles spécialisées à des expertises locales. .

- (4) La formation et l'information. Un programme de formation et d'information pour les techniciens et cadres des ministères intervenant sur le projet, qui comprendra : des sessions d'information, de formation aux techniques de contrôle et d'initiation aux procédures pour les intervenants ministériels; des formations thématiques au Cameroun; des visites et stages à l'étranger sur des projets hydroélectriques.

La gestion des véhicules, la prise en charge des coûts de leur fonctionnement, l'appui technique, la formation et l'information des ministères seront confiés à EDC.

Le renforcement de la coordination (CSFA) concernera:

- (1) L'élargissement de la composition du CSFA par une nouvelle Décision régionale; il est recommandé que les bureaux du CSFA, étendus et localisés au siège du Gouvernorat de l'est à Bertoua, soient d'un accès facile pour les populations locales et tous les intervenants du Projet.
- (2) La fourniture de véhicules pour les déplacements de son personnel technique; d'équipements pour les bureaux du Secrétariat Permanent (SP) du CSFA, chargé de coordonner et de superviser la gestion environnementale du projet hydroélectrique; de matériels de télécommunication, d'équipement d'une petite unité d'information et de documentation sur les projets hydroélectriques.
- (3) La mise en place du personnel du Secrétariat Permanent (SP) du CSFA, chargé de coordonner et superviser la gestion environnementale et sociale du projet hydroélectrique. Cette section ne comprendra que des personnels des délégations régionales à temps partiel sous la coordination d'un cadre supérieur national permanent membre du personnel du SDSSED un personnel d'appui notamment pour une unité d'information et de documentation sur l'hydroélectrique. Le personnel provenant de l'administration sera mis à disposition pour des périodes déterminées et selon des modalités à définir en accord avec le CSFA et EDC.
- (4) Les frais de fonctionnement du secrétariat permanent du CSFA comprenant les salaires du personnel SDSSED, section ETS, le fonctionnement des véhicules, des bureaux, les frais généraux de coordination et de liaison avec les Ministères et avec l'opérateur.
- (5) Un appui technique comprenant des missions d'audit financier et d'évaluation externe du projet de renforcement et une assistance technique internationale comprenant deux assistants techniques de haut niveau.

Le CSFA/SP sera chargé d'initier, de coordonner et de superviser le programme d'appui technique aux ministères, défini ci-dessus..

7.1 Assistance technique

Une assistance technique initiale, lourde jusqu'à la mise en eau de la retenue, puis plus légère, est une intervention incontournable compte tenu de l'ampleur et de la complexité des mesures à mettre en œuvre.

Elle prendra la forme de trois approches institutionnelles coordonnées :

- Assistance technique auprès d'EDC
- Assistance technique auprès des administrations centrales clés
- Assistance technique auprès du Gouverneur de l'Est dans le cadre du CSFA

Ces assistances techniques proposées figurent en rouge dans les graphiques suivants.

Figure 5 : Assistance technique proposée auprès d'EDC

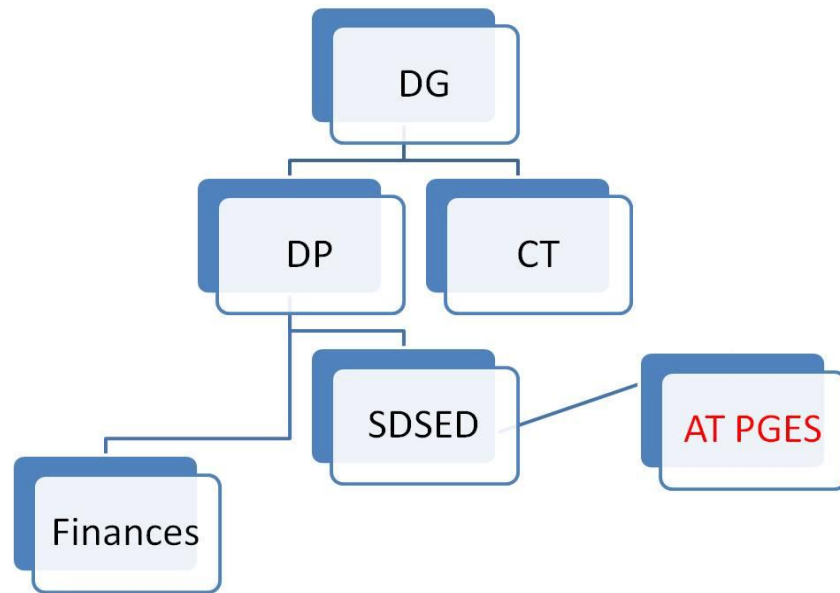
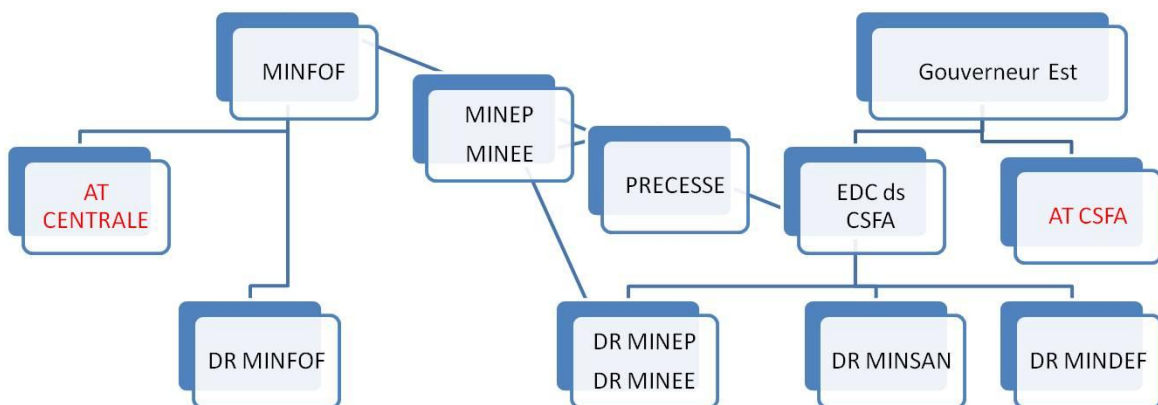


Figure 6 : Assistance technique proposée auprès des administrations centrales clés et du CSFA



7.1.1 Assistance technique auprès du maître d'ouvrage

Dans la phase de construction, cette assistance technique prendra la forme d'une présence permanente de trois experts, deux internationaux et un national, chargés des tâches suivantes :

- Chef de projet d'assistance technique :
 - conseil permanent de haut niveau au sous-directeur SDSED et aux juristes d'EDC,
 - interlocuteur technique privilégié du sous-directeur SDSED dans la recherche de solutions à des problèmes environnementaux et sociaux complexes
 - coordination de sa propre équipe d'assistance technique
 - appui à la préparation et la diffusion des rapports périodiques d'EDC aux bailleurs de fonds
 - alerte auprès d'EDC sur les retards ou manquements éventuels dans la mise en oeuvre du PGES
 - Interfaçage avec l'assistance technique au CSFA
 - Appui technique aux relations EDC-bailleurs de fonds et EDC-Panel technique
- Environnementaliste senior (sous la responsabilité du chef de projet d'assistance technique), profil expérimenté dans la gestion des impacts environnementaux et sociaux des grands aménagements, de préférence barrages en Afrique
 - Participation active à la formation des cadres de la SDSED et des juristes d'EDC
 - Disponibilité pour intervention d'urgence ou routinière sur les questions techniques relatives à la mise en place du PGES
 - Interfaçage avec l'assistance technique au CSFA
 - Participation à la supervision de la préparation et de la diffusion des rapports périodiques d'EDC aux bailleurs de fonds
 - Participation à la rédaction et à la mise à jour du Manuel d'exécution du PGES maître d'ouvrage
- Spécialiste des procédures administratives Banque mondiale appliquées au PGES
 - Audit périodique des procédures de décaissement et de passation de marchés appliquées au PGES
 - Formation continue de ses homologues d'EDC
 - Interfaçage avec l'assistance technique au CSFA
 - Participation à la supervision de la préparation et de la diffusion des rapports périodiques d'EDC aux bailleurs de fonds

Après la mise en eau de la retenue, et pour une période de deux ans seulement, ne resteront en place que l'environnementaliste et le spécialiste des procédures administratives de la Banque mondiale.

7.1.2 Assistance technique auprès du Gouverneur de l'Est et du CSFA

Le Gouvernement Camerounais a un rôle fondamental à jouer dans la gestion directe ou le contrôle/évaluation de plusieurs actions-clés du PGES du PHLP. Le besoin impératif de coordination intersectorielle ainsi que de coordination entre action gouvernementale et maître d'ouvrage a conduit à la présente recommandation d'étendre et de renforcer le CSFA.

Actuellement, ce Comité est jeune, joue essentiellement un rôle de forum et n'a qu'une influence opérationnelle extrêmement limitée. Il convient donc de renforcer la capacité pour permettre de jouer le rôle ambitieux requis dans le PGES.

Le renforcement des capacités du CSFA devra se faire de manière économe et pragmatique. Les principes suivants sous-tendent ce renforcement :

- Présence initiale d'assistance technique pour mettre en place les capacités dans la période intensive des travaux principaux de construction
- Transfert de connaissances, sur une base pratique et théorique, en mettant l'accent sur la possibilité pour les fonctionnaires concernés d'être opérationnels le plus rapidement possible,
- Création de conditions favorables pour les fonctionnaires impliqués dans la supervision et le contrôle du PHLP pour les inciter à rester dans la fonction publique et valoriser les connaissances et techniques acquises
- Contrôle strict et serré de la bonne transparence et gouvernance des fonds alloués

Les activités proposées pour le renforcement incluent :

- Assistance technique au niveau du secrétariat du CSFA,
- Formation (conjointement avec les cadres d'EDC et des représentants des gouvernements locaux et de la société civile)
- Equipement de déplacements, mesure/analyse et de traitement de l'information/télécommunications en tant que de besoin. Gestion centralisée et moderne au CSFA des moyens logistiques à disposition des diverses administrations concernées (exception : gendarmerie et employés MINFOF travaillant dans/pour le PNDD qui, eux, seront gérés séparément).

L'assistance technique au CSFA se fera par la présence intensive pendant les trois premières années du PHLP auprès du président (Gouverneur de la région de l'Est) du CSFA et consistera en deux experts, un international et un national, ayant les fonctions suivantes :

- Socio-environmentaliste senior, profil économiste du développement local durable, ou géographe-aménageur, avec expérience de terrain en Afrique
 - Participation active à la formation des intervenants des administrations membres du CSFA, ainsi qu'aux collectivités territoriales concernées et à la société civile ;
 - Disponibilité pour intervention d'urgence ou routinière sur les questions socio-économiques ou techniques relatives à la mise en place du PGES du point de vue de l'administration Camerounaise
 - Interfaçage avec l'assistance technique à EDC et administrations centrales concernées
 - Participation à la supervision de la préparation et de la diffusion des rapports périodiques de l'administration Camerounaise décentralisée et déconcentrée aux bailleurs de fonds
 - Participation à la rédaction et à la mise à jour du Manuel d'exécution du PGES administration Camerounaise
 - Participation active à la relation technique entre intervenants CSFA et administrations centrales sectorielles
- Spécialiste des procédures administratives Banque mondiale appliquées au PGES
 - Audit périodique des procédures de décaissement et de passation de marchés du CSFA appliquées au PGES
 - Formation continue de ses homologues du CSFA
 - Interfaçage avec l'assistance technique à EDC

- Participation à la supervision de la préparation et de la diffusion des rapports périodiques de l'administration Camerounaise aux bailleurs de fonds

Les termes de référence de l'assistance technique temporaire au CSFA ainsi que le processus de recrutement et d'évaluation seront développées plus en détails dans le Manuel des Procédures du PGES.

L'assistance technique au CSFA se continuera de manière légère pendant deux ans après la mise en eau de la retenue. La fin de cette assistance technique sera marquée par un audit qui déterminera le moment exact de cette fin et un programme d'action pour sa suppression.

7.1.3 Assistance technique auprès d'administrations centrales clés

L'assistance technique auprès de l'administration centrale se fera au travers d'un appui à un comité de coordination ad hoc faisant travailler ensemble MINFOF, MINEE et MINEP, avec une forte coordination avec le projet PRECESSE.

Cette assistance technique consistera en deux experts, un international et un national, ayant les fonctions suivantes :

- Forestier ou gestionnaire de faune senior avec connaissances sociologiques et expérience de terrain en Afrique
 - Participation active à la formation des intervenants des trois administrations concernées et à la société civile ;
 - Disponibilité pour intervention d'urgence ou routinière sur les questions techniques relatives à la mise en place du PGES du point de vue de l'administration Camerounaise, en particulier, mais pas seulement pour la réorganisation de l'UTO ;
 - Appui à l'organisation et à la protection du PNDD : surveillance, lutte anti braconnage
 - Interfaçage avec l'assistance technique à EDC et CSFA
 - Participation à la supervision de la préparation et de la diffusion des rapports périodiques de l'administration Camerounaise aux bailleurs de fonds
 - Participation à la rédaction et à la mise à jour du Manuel d'exécution du PGES administration Camerounaise
 - Participation active à la relation technique entre administrations centrales sectorielles et intervenants CSFA
- Spécialiste des procédures administratives Banque mondiale appliquées au PGES
 - Audit périodique des procédures de décaissement et de passation de marchés des trois administrations centrales impliquées au PGES
 - Formation continue de ses homologues des trois administrations concernées
 - Interfaçage avec l'assistance technique à EDC et CSFA
 - Participation à la supervision de la préparation et de la diffusion des rapports périodiques de l'administration Camerounaise aux bailleurs de fonds

Les termes de référence de l'assistance technique temporaire aux trois administrations centrales ainsi que le processus de recrutement et d'évaluation seront développées plus en détails dans le Manuel des Procédures du PGES.

7.2 Dotation en personnel matériels, équipements et outils

7.2.1 *Après d'EDC (composante 1)*

Il a été considéré ici que, sous réserve que le recrutement prévu se fasse effectivement au niveau de la SDSED, et en priorité par le personnel senior permettant de remplir les postes de chefs de service, l'assistance technique extérieure suffirait à faire fonctionner le dispositif de gestion environnementale et sociale de manière satisfaisante. Sur la base de l'examen intermédiaire du PGES (fin de la troisième année, comme proposé par ailleurs), cette hypothèse pourra être validée ou invalidée.

7.2.2 *Après des ministères centraux (composante 2)*

La principale dotation en personnel, matériels, équipements et outils se fera au niveau des besoins du MINFOF pour la gestion du PNDD.

La quasi-totalité du périmètre concerné est un écosystème forestier pour lequel il est recommandé d'organiser les moyens humains de surveillance sur la base de **1 écogarde/ 1 000 ha**. En revanche, les enjeux de conservation sont significativement différents sur le périmètre du PNDD et sur ses zones périphériques. Si les enjeux sont particulièrement importants dans les zones forestières situées en rive gauche du Lom où se trouve la quasi-totalité des espèces emblématiques, ils sont plus classiques en rive droite du Lom et dans les zones agro-forestières de la rive gauche où la richesse faunistique est moindre. De plus, dans les zones périphériques, les besoins en gardiennage portent uniquement sur des points critiques : routes, gares ferroviaires, marchés, etc. Dans ces dernières zones, il est proposé d'organiser les moyens humains de surveillance sur la base de **1 écogarde/ 5 000 ha**.

Une fois les travaux initiaux achevés, compte tenu du développement prévisionnel de la pêche autour de la retenue, il apparaît pertinent de maintenir un dispositif de surveillance sur l'ensemble du PNDD et de sa zone périphérique. En revanche, la surveillance du corridor Mbam et Djerem / UFA 10-062 n'apparaît plus nécessaire et les moyens humains nécessaires à la surveillance devraient pouvoir être sensiblement réduits. L'organisation des moyens humains de surveillance pourrait se faire sur les bases suivantes :

- Rive gauche du Lom dans le noyau dur : 1 écogarde/ 1 000 ha
- Rive gauche du Lom dans les secteurs forestiers de la zone périphérique à fort enjeux : 1 écogarde/ 3 000 ha
- Rive droite du Lom ou zone agro forestière : 1 écogarde/ 5 000 ha
- Appui à l'UFA 10 065 si elle est attribuée à une entreprise certifiée ou certifiable : 1 écogarde pour 10 000 ha

Si on considère l'ensemble de l'équipe pouvant être mis en place pour la gestion et la surveillance du PNDD, les moyens humains pourraient se décomposer de la manière suivante :

Encadrement :

- Equipe institutionnelle : 5 personnes : 1 conservateur, 1 adjoint en charge de la protection de l'aire protégée, 1 adjoint chargé de l'écodéveloppement, 1 adjoint chargé de la recherche et du monitoring, 1 responsable administratif et social

- Equipe d'assistance technique ONG11 biodiversité: 8 personnes : 1 directeur, 5 assistants techniques, 1 responsable administratif, 1 comptable,
- Equipe d'appui : 1 gardien et 3 chauffeurs.

Gardes communautaires et écogardes :

Pendant les travaux

- 70 personnes pour une surveillance du noyau dur du PNDD et de l'ensemble de sa zone d'influence (174 000 ha) en l'absence de mesures spécifiques pour la gestion de l'UFA 10 065

Après les travaux

- 55 personnes pour une surveillance du noyau dur du PNDD et de l'ensemble de sa zone d'influence (164 000 ha) en l'absence de mesures spécifiques pour la gestion de l'UFA 10 065

Sur la base des données existantes, les moyens techniques nécessaires au fonctionnement du Parc national peuvent être estimés sur les bases suivantes.

Tableau 1 : Approche des besoins techniques selon les scénarios en période de travaux

	Base d'évaluation des besoins
Gestion du parc	1 maison du Parc équipée de 5 bureaux équipés au minimum + salle de réunion 1 voiture pour le directeur et son équipe Renouvellement du matériel informatique tous les 3 ans
Etudes/recherches	1 base de recherche entièrement équipée dans le Parc national destinée à accueillir les projets de recherches
Surveillance et contrôle des activités illégales	5 Postes de surveillance couvrant le territoire 2 voitures au moins 1 moto pour 2 gardes, 1 GPS pour 2 gardes 2 uniformes/garde un équipement individuel/garde (armes, etc.) 1 formation complète par garde

		Moyens actuels	Moyens à terme
Gestion du parc	Infrastructures :	Bureaux du WCS de Bélabo	Maison du Parc national (5 bureaux + Salle de réunion + local technique + local gardien)
	Equipements :	Equipement informatique	Mobilier de bureau 5 ordinateurs, imprimantes, photocopieur, etc.)

¹¹ Dont le financement est externe et n'est pas comptabilisé dans le présent PGES

		Moyens actuels	Moyens à terme
			1 voiture pour le directeur et son équipe
Etudes/ Recherche	Infrastructures :	-	1 case d'hébergement + 1 local Recherche + 1 local gardien, le tout entièrement équipé
	Equipements :	-	Equipement de bureau (mobilier) et matériel technique (ordinateurs, GPS, etc.)
Surveillance et contrôle des activités illégales	Postes	2 postes forestiers	5 Postes de surveillance : Goyoum, Deng Deng, Tête d'éléphants, Mbitom et Mararaba
	Voitures	1	2
	Motos	5	35
	GPS	-	35
	Formation	-	35
	Equip. ind	20	70

Le chiffrage des coûts correspondant à ce renforcement en personnel et matériel est effectué dans le rapport « biodiversité » et le montant des coûts a été affecté directement à la composante 2 du PGES. Pour éviter les doubles comptes, ce montant n'est pas repris ici.

7.2.3 Auprès du CSFA

Des espaces de bureaux devront être mis à disposition au siège du Gouverneur de la région de l'est, ainsi que des facilités de parking : bureaux pour un expert senior SDSSED, trois bureaux « de passage » pour les techniciens des ministères appelés en mission ponctuelle, les deux (2) Assistants Techniques, le bureau technique "information-documentation-communication", le bureau administratif et comptabilité (150 m² au total). Un montant forfaitaire sera prévu au budget pour la construction, l'aménagement, puis l'entretien courant de ces bureaux.

- Deux véhicules station wagon 4 x 4
- Un véhicule berline.
- Ordinateur PC + imprimante laser + logiciels : 8 lots
- Ordinateur portable 2
- Photocopieur A3 / A4 1
- Fournitures de base pour bureaux 1 lot.
- Stabilisateur + onduleur 1
- Logiciels techniques (Gantt, SIG, DAO) 1
- Table traçante + scanner 1
- Tireuse de plans 1
- Matériel de dessin et de cartographie (lot) 1
- Mobilier de bureau et divers (lot) 1
- Modem + liaison interne pour les 2 équipes de chantiers 2

- Téléphones portables reliant les 2 équipes de chantiers à EDC 2
- 1 Rétroprojecteur, 1 TV, 1 vidéo 1 lot.

Les frais de fonctionnement pris en charge dans le programme de renforcement comprennent :

a/ les salaires du personnel administratif (2 secrétaires, 1 comptable, 1 aide-comptable, 3 chauffeurs),

b/ le fonctionnement des véhicules: carburant, lubrifiant, assurances, entretien.

c/ les frais de fonctionnement des bureaux (téléphone et Internet, électricité, fournitures courantes, contrat de maintenance matériel bureautique).

d/ les frais généraux et frais divers de fonctionnement détaillés plus haut,

Les coûts correspondants ont été estimés comme suit :

Investissement année 1 :

- Construction bureau : sur la base de 1,2 MFCFA/m².
- Equipements de bureautique et de communication : Total de 20 MFCFA, renouvellement tous les trois ans
- Véhicules : total de 80 MFCFA, renouvellement tous les trois ans

Fonctionnement :

- Bâtiments : une charge forfaitaire d'entretien/maintenance de 5% de l'investissement initial par an
- Equipements de bureautique et de communication : comme pour bâtiments
- Véhicules : 20 000 km roulés par an et par véhicule à 500 FCFA/km

7.3 Formation

Les besoins urgents, relatifs aux trois premières années de mise en place du PHLP, sont résumés dans le tableau suivant :

Tableau 2 : PGES Lom Pangar – Proposition de formations à l'usage de l'administration Camerounaise, d'EDC et de la société civile

Formation / Information au Cameroun	Nbre sessions ¹²	Durée (jour)	Nb participants
-------------------------------------	-----------------------------	--------------	-----------------

¹² Par an, années 1 à 3 incluses

Formation / Information au Cameroun	Nbre sessions¹²	Durée (jour)	Nb participants
Politiques de sauvegarde Banque mondiale	1	5	10
Procédures administratives ¹³ acceptées par bailleurs de fonds	1	5	5
Appui au développement local	1	5	10
Formations outils informatiques	1	4	10
Gestion des ressources halieutiques	3	5	30
Formation thème santé	1	10	10
Aménagement du territoire	1	5	5
Appui à la gestion forestière	1	5	10
Appui à la gestion des produits antiparasitaires	1	3	10
Formation techniques d'information du public	1	3	30
Suivi-évaluation			
Sous-total	12		155
Formations à l'Etranger auprès d'organismes de formation spécialisées	Nbre sessions¹⁴	Durée (j) Formation	
Gestion de parcs nationaux	1	5	10
Information et construction barrages	1	5	10
Connaissance et prévention des risques liés aux barrages	1	5	5
Connaissance et prévention des risques dans les TP	1	6	10
Déboisement à grande échelle	1	2	5
Gestion des ressources archéologiques	1	6	10
Sous-total des formations à l'étranger	6		50
Visites de projets hydroélectriques à l'étranger	Nbre visite	Durée visite	
En Afrique	1	5	6
En Asie	1	5	6

¹³ Décaissement, passation de marchés, rédactions de rapports, sur la base des procédures acceptées par la Banque mondiale et acceptables pour l'ensemble des bailleurs de fonds concernés.

¹⁴ Sur l'ensemble de la période de trois ans

La fréquence et l'intensité des formations diminueront globalement de 75% à partir de l'année 4 incluse.

On trouve ci-après une description succincte de ces activités, description destinée à servir de base à la rédaction de termes de référence détaillés.

7.3.1 Formations organisées et conduites au Cameroun

Ces formations toucheront en priorité les personnels en contact direct avec les populations locales, ainsi que celles et ceux impliqués dans l'adaptation de l'UTO. Les formations seront gérées et coordonnées par un ou plusieurs organismes spécialisés dans le cadre plus global du plan de formation du PGES. Il sera instamment demandé aux assistants techniques à EDC, au CSFA et aux administrations centrales clés de jouer un rôle d'enseignant dans ces sessions de formation.

Politiques de sauvegarde Banque mondiale :

La formation s'adressera à l'ensemble des cadres supérieurs Camerounais impliqués dans le PGES, ainsi qu'aux dirigeants des organisations de la société civile et de l'économie locale. La formation couvrira les 10 politiques environnementales et sociales de la BM, la référence aux standards de performance de la SFI et les efforts d'harmonisation en cours entre bailleurs de fonds, ainsi que la politique de divulgation de l'information. Les participants seront également introduits aux exigences environnementales et sociales Camerounaises et au lien entre ces exigences et les politiques de sauvegarde. Une attention particulière sera portée aux aspects opérationnels de la mise en œuvre des Plans de gestion environnementale et sociale (PGES), ainsi qu'aux mécanismes de recours type Panel d'inspection.

Procédures administratives acceptées par bailleurs de fonds :

Cette formation fera l'objet d'une accréditation qui sera obligatoire pour tout personnel de gestion travaillant dans le cadre de la mise en œuvre du PGES. La formation couvrira, avec plus ou moins de détails selon le personnel formé, Décaissement, passation de marchés, rédactions de rapports, sur la base des procédures acceptées par la Banque mondiale et acceptables pour l'ensemble des bailleurs de fonds concernés, ainsi que les sanctions accompagnant le non-respect de ces procédures. Pour les publics les plus opérationnels, une introduction aux outils permettant d'automatiser les tâches sera conduite.

Appui au développement local :

La formation visera en priorité les cadres du Service Développement régional de la SDSED d'EDC, et également les cadres de l'administration déconcentrée dans l'agriculture, l'élevage, la pêche, les microfinances et la foresterie. Le cas échéant, des participants pourront également provenir des opérations des PIR. La formation couvrira les aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement local, fera le lien avec les interventions des administrations et des collectivités territoriales et introduira aux techniques d'appui au développement local : recherche-développement, vulgarisation des techniques, organisations professionnelles, transparence et gouvernance locales, ainsi que les mécanismes de suivi-évaluation pertinents.

Formation outils informatique :

Elle visera l'ensemble des cadres supérieurs et moyens impliqués dans la mise en œuvre du PGES et fournira des enseignements concrets sur les progiciels et systèmes informatiques

disponibles pour gérer les informations techniques, ainsi que pour partager les connaissances aux niveaux local, national et international. Une formation spécifique sur les systèmes d'information géographique ciblera un public plus restreint et plus spécialisé.

Gestion des ressources halieutiques :

La formation visera les experts du MINEPIA chargés d'apporter un encadrement technique aux pêcheurs utilisant la retenue, ainsi que les agents d'EDC concernés, des pêcheurs choisis pour représenter la corporation, des universitaires pouvant agir en tant qu'experts techniques par la suite, ainsi que quelques représentants de la société civile devant intervenir dans l'appui aux initiatives locales de pêche ou de transformation des produits de la pêche. La formation comprendra une partie sur les techniques les plus modernes adaptées aux pêcheurs locaux, les techniques simples de conservation et de transformation des poissons pêchés, ainsi que les stratégies de commercialisation et d'organisation des professionnels de la pêche.

Formation thème santé :

Cette formation se présentera sous la forme de deux modules distincts.

1/ doter les inspecteurs des outils pour 3 domaines d'activités (chantiers, structures sanitaires et communautés immédiates): la cible sera les travailleurs de chantier, les responsables des structures sanitaires et les responsables des communautés villageoises qui seront formés à la supervision des activités de santé, en particulier sur les modalités de remplissage des questionnaires à administrer aux responsables de chaque section du chantier, des structures sanitaires et des communautés.

2/ la cible est représentée par les techniciens de santé publique ou de laboratoire : des experts en santé publique chargés de la supervision des activités sanitaires dans la zone du projet formeront les techniciens sur le suivi épidémiologique des maladies, des vecteurs et de l'environnement (assainissement, latrines etc..) et seront responsables des enquêtes à mener.

En cours de rédaction

Aménagement du territoire

Appui à la gestion forestière

Appui à la gestion des produits antiparasitaires

Formations techniques d'information du public

Sécurité barrage et lâchers d'eau

Suivi-évaluation

7.3.2 Formations à l'Etranger

Gestion de parcs nationaux

Information et construction barrages

Connaissance et prévention des risques liés aux barrages

Connaissance et prévention des risques dans les TP

Déboisement à grande échelle

Gestion des ressources archéologiques

7.3.3 Visites de projets hydroélectriques à l'étranger

En Afrique et en Asie : une petite délégation (une demi-douzaine de cadres au maximum, y compris le Sous-Directeur d'EDC chargé de l'environnement) sera envoyée dans deux ou trois pays, sur la base de termes de référence précis et avec obligation de rendre compte de leurs visites et des leçons apprises à une audience large une fois rentrée au Cameroun. Ces visites se focaliseront sur des barrages ayant bénéficié, au cours de la dernière décennie, d'appuis d'équipes chargées de la gestion environnementale et sociale et ayant fait la démonstration concrète de l'efficacité et de l'efficience des mesures de PGE(S) mises en oeuvre pour ces barrages.

7.4 Résultats attendus et principaux indicateurs de performance

Le programme de renforcement des capacités du PGES de Lom Pangar fera l'objet d'un suivi systématique dans le cadre général du suivi du PGES, les résultats attendus et principaux indicateurs de performance étant résumés ci-après.

7.4.1 Résultats attendus

A la fin de l'année 8 du programme de renforcement des capacités, on s'attend à ce que les résultats suivants aient été obtenus.

L'assistance technique s'est déroulée conformément à ses termes de référence et a permis d'assurer les interventions de supervision et de formation requises, sur l'ensemble des composantes du PGES. L'assistance technique s'est terminée par une passation de service satisfaisante.

Le personnel requis a été mis en place, notamment pour le personnel-clé de terrain (MINFOF et MINDEF) et sa performance a été satisfaisante

Les formations prévues, en particulier celles relatives aux politiques de sauvegarde et administratives des bailleurs de fonds, ont été conduites ; les personnels formés sont restés dans leurs positions administratives plusieurs années et des enquêtes-retours ont montré le bien fondé des formations dispensées et l'utilisation opérationnelle des connaissances acquises.

7.4.2 Principaux indicateurs de performance

Il est essentiel (voir plus loin suivi-évaluation) que les indicateurs de performance soient mesurés dès la fin de la première année du PHLP, puis avant la mise en eau (prise ici comme année 3). En effet, l'expérience au Cameroun montre que, parfois, les procédures de passation de marchés dans les projets et programmes de renforcement des capacités environnementales et sociales

sont tellement longues et sinueuses que les renforcements attendus se produisent tard, voire beaucoup trop tard.

A la fin de l'année 1, on mesurera et comparera aux prévisions initiales :

- La disponibilité des locaux propres au CSFA, comprenant l'équipement bureautique et logistique en permettant un fonctionnement normal,
- La présence des trois unités d'assistance technique, ainsi que la composition de ces trois unités
- Le nombre de formations effectuées dans chacune des trois grandes catégories (au Cameroun, à l'étranger, visites de terrain),
- Le nombre de personnes formées et continuant à travailler dans le cadre du PHLP
- La disponibilité de l'équipement permettant le déplacement et le traitement de l'information

A la fin de l'année 3, la même mesure et la même comparaison s'effectuera. Compte tenu, toutefois, de l'importance stratégique de cette année 3 (fin des principaux chantiers, fin du déboisement, début de la mise en eau et de la gestion de la retenue), la publication des résultats de la mesure des indicateurs devra s'accompagner d'une série d'actions permettant de « redresser la barre » en cas de retard trop important ou de manquement à des engagements-clés. Ce sera notamment le cas pour les indicateurs ou sous-indicateurs suivants :

- Nombre de formations effectuées, en particulier pour plusieurs formations-clés (politiques de sauvegarde, procédures administratives bailleurs de fonds, gestion durable de la retenue, gestion d'aires protégées, surveillance territoriale, gestion de la pêche, en particulier),
- Pourcentage de personnes formées continuant à travailler dans le cadre du PHLP,
- Assistance technique nationale à la gestion des procédures administratives des bailleurs de fonds en place dans les trois unités (EDC, administrations centrales, CSFA).

A la fin de l'année 8, l'assistance technique devrait avoir été réalisée et les assistants techniques devraient avoir quitté le projet. Les formations devraient, entre l'année 3 et 8, être rentrées dans un cycle beaucoup plus frugal et les principales mesures se feront sur le pourcentage de personnes formées continuant à travailler dans le cadre du PHLP

7.5 Calendrier

Tableau 3 : Calendrier de mise en œuvre du renforcement des capacités

Années	1	2	3	4	5	6	7	8
Assistance Technique								
Administration Centrale								
Auprès CSFA								
Auprès EDC								
Dotation en matériels et outils								
Formation								
Outils de base								
Perfectionnement et maintenance acquis								

7.6 Coût du renforcement des capacités

L'estimation du coût s'est faite sur la base des prix constants, sur une période de 8 ans.

Tableau 4 : Estimation des coûts de renforcements des capacités

k FCFA const.	1	2	3	4	5	6	7	8	Total
Formation	201 400	59 700	59 700	13 500	13 500	13 500	13 500	13 500	388 300
Assistance Technique	645 000	645 000	645 000	161 250	161 250	161 250	161 250	161 250	2 741 250
Equipement	311 000	40 000	40 000	140 000	40 000	40 000	140 000	40 000	791 000
Personnel	0	12 600	12 600	12 600	12 600	12 600	12 600	12 600	88 200
Total	1 157 400	757 300	757 300	327 350	227 350	227 350	327 350	227 350	4 008 750

On rappelle que les équipements et personnels relatifs à EDC, à l'appui MINFOF et aux opérations de santé publique, hors assistance technique, ont été comptabilisés dans les composantes respectives (1 et 2) et ne sont pas repris ici, afin d'éviter les doubles comptes.

7.7 Suivi-évaluation du programme de renforcement des capacités

L'un des éléments les plus urgents de la gestion du programme de renforcement sera la définition des termes de référence détaillés des programmes de formation/information, d'assistance technique et de fourniture d'équipements en collaboration avec les ministères concernés et EDC.

EDC est responsable de la gestion budgétaire du programme de renforcement et de la gestion comptable des engagements financiers correspondants.

Il est recommandé que les modalités pratiques et très détaillées de la gestion budgétaire et comptable soient définies dans un document spécifique conforme aux pratiques de la Banque mondiale et à ses procédures, document accepté par les autres bailleurs de fonds sur une base de non-objection.

Il est recommandé, et prévu dans le budget, que des missions d'audit financier du Programme de Renforcement soient effectuées une fois par an et qu'une évaluation externe en soit conduite à la fin des années 1, 3 et 8.

8 CONCLUSIONS ET PROCHAINES ETAPES

Les analyses effectuées ci-dessus ont été rassemblées dans ce document aux fins d'élaboration d'un programme opérationnel de renforcement des capacités, programme qui est soumis pour approbation aux bailleurs de fonds et qui, une fois approuvé, formera la base du Manuel d'exécution du PGES dans sa partie « renforcement des capacités ».

Afin de préparer cette insertion dans le Manuel d'exécution, une élaboration plus poussée des spécifications des matériels et outils requis ainsi qu'une définition plus précise des termes de référence des programmes de formation et d'assistance technique proposés devront être conduites.

L'expérience au Cameroun (voir plus haut « leçons apprises ») poussera EDC à faire ces démarches complémentaires de mise au point et de suivi du programme de renforcement des capacités du PGES de la manière la plus transparente possible. L'échec relatif de programmes de renforcement des capacités au Cameroun comme le CAPECE est directement lié au manque de transparence des actions au sein de leurs organismes de gestion, dans ce cas la Société nationale des hydrocarbures (SNH).